

LES GRANDS PROCÈS

D U Q U É B E C

L'affaire Chapdelaine



Annette Garand en Béatrice Chapdelaine



Béatrice Chapdelaine, la vraie

Coupable ou non coupable?

Soixante ans plus tard,
que faut-il penser de Béatrice?

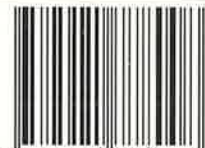
Les empoisonneuses

À l'époque de Béatrice, trois autres Québécoises
sont accusées d'avoir tué leur mari par le poison.

Les dessous du drame

Tout n'a pas été dit au procès...

Prix de
lancement
195\$
seulement



9 782921 778008

La semaine prochaine

Le numéro 2 de la série
Les Grands Procès du Québec

LES GRANDS PROCÈS
DU QUÉBEC

NO 2

1,50\$

L'affaire Beaudry



Roger Léger en Henry Bertrand



Henri Bertrand, le vrai

Coupable ou non coupable?

Les révélations d'un parent de l'accusé:
il aurait été l'amant de la veuve Beaudry!

■
Les dessous du drame

Tout n'a pas été dit au procès...

■
L'histoire se répète

Les meurtres impunis de
deux hommes d'affaires montréalais



LES GRANDS PROCÈS

D U Q U É B E C

LE THÉÂTRE DU CRIME

4

Une petite ville des Cantons

Le Québec est une province bien paisible en ce tournant des années trente. On n'y a pas l'habitude des crimes de sang, encore bien moins celle d'affaires où une femme est soupçonnée d'avoir empoisonné son mari. Quand éclate l'affaire Chapdelaine, East Angus devient un objet de curiosité.

LES DESSOUS DU DRAME

6

Un mari mort empoisonné?

À 26 ans, Béatrice Bernard vit encore chez sa mère à Bishopton, dans les Cantons de l'Est, où ses frères, cultivateurs de leur état, sont aussi établis. La famille s'inquiète qu'elle n'ait pas encore trouvé à se marier. À l'hiver 1927, tout ce beau monde reprend espoir...

LE PROCÈS AU JOUR LE JOUR

8

Affaire sensationnelle à Sherbrooke

En une heure de télévision, on ne peut pas tout raconter d'un procès qui a duré deux longues semaines. Voici, moment par moment, ce qui s'est passé aux Assises de Sherbrooke en ce mois de décembre 1932. Une femme accusée de meurtre, voilà qui n'est pas courant: cette cause est attendue par la province entière. La rumeur veut déjà que l'affaire soit riche en rebondissements...

LA SUITE DE L'HISTOIRE

18

Retour à East Angus

Plus de soixante ans ont passé depuis que l'affaire Chapdelaine a secoué la population des Cantons. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis: à Bishopton comme à East Angus, les mémoires se sont brouillées. Quant aux protagonistes du drame, les uns sont partis bien loin, les autres se sont éteints. Mais ils ont laissé des souvenirs...

LE COEUR DU DÉBAT

22

Béatrice: coupable ou non?

Soixante ans après le drame, toute la lumière n'a pas été faite sur cette mystérieuse affaire Chapdelaine. Béatrice était-elle blanche comme neige? A-t-elle été à la fois victime de malheureuses circonstances, de l'entêtement des enquêteurs et de la haine de certains? En d'autres mots, peut-il y avoir de la fumée sans feu?

L'HISTOIRE SE RÉPÈTE

26

Poisons réels ou poisons de commérage?

Dans les cinq années qui précèdent puis les cinq autres qui suivent l'arrestation de Béatrice Chapdelaine, pas moins de trois autres Québécoises sont accusées d'avoir empoisonné leur mari. C'est du jamais vu dans notre province et cela ne se reproduira pas. La plus célèbre de ces affaires se passe à Saint-Joseph...

DANS LES COULISSES DE LA TÉLÉVISION

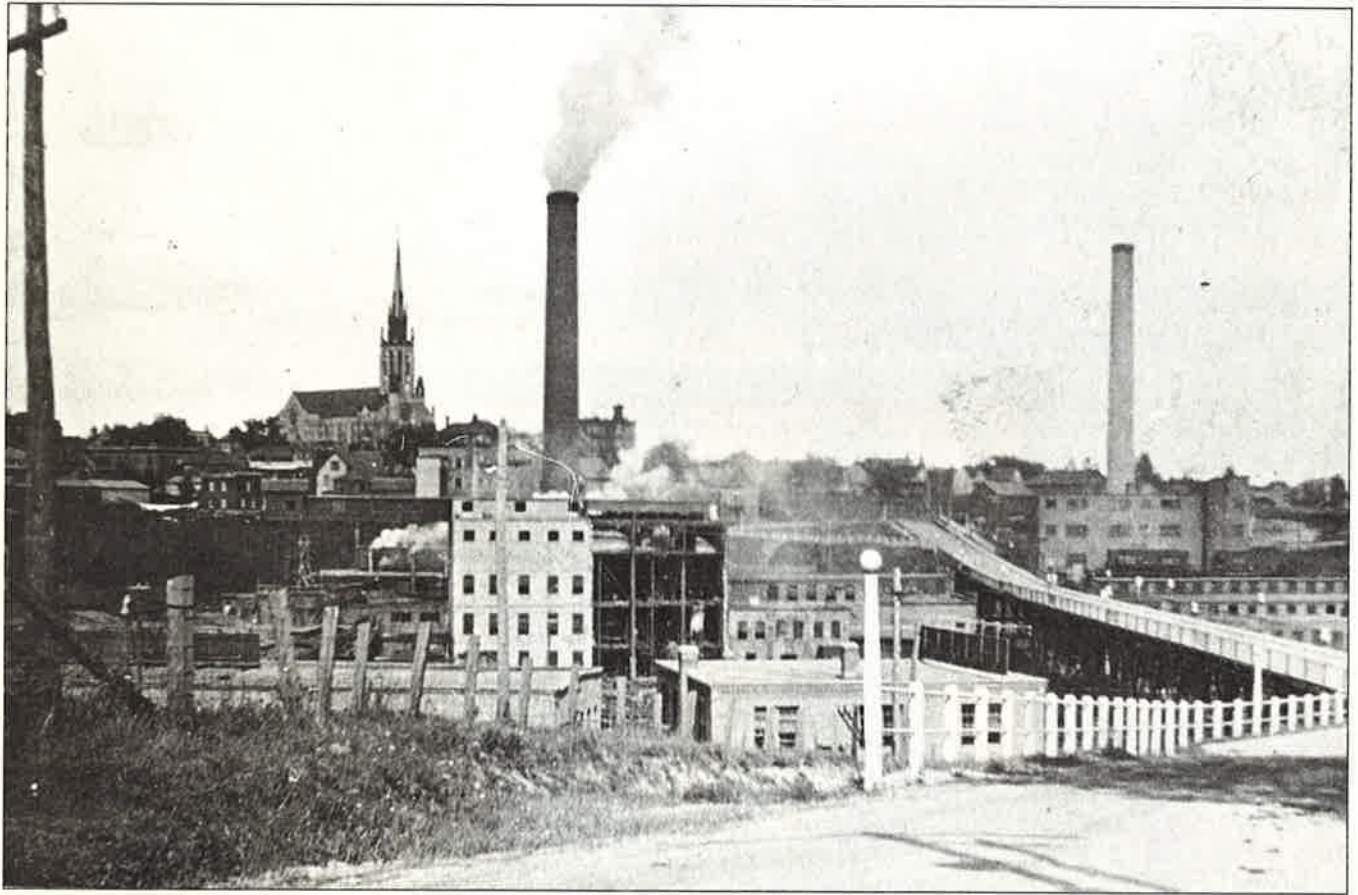
30

Souvenirs de tournage

L'affaire de la veuve Chapdelaine en laissera plus d'un intrigué. Quelle est la solution de ce mystère? Comment les artisans du téléfilm-metteur en scène, producteurs et comédiens ont-ils abordé cette cause? Qu'en ont-ils retenu? Nous leur avons demandé de nous faire part de leurs réflexions.

Une petite ville des Cantons

Le Québec est une province bien paisible en ce tournant des années trente. On n'y a pas l'habitude des crimes de sang, encore bien moins celle d'affaires où une femme est soupçonnée d'avoir empoisonné son mari. Quand éclate l'affaire Chapdelaine, East Angus devient un objet de curiosité.



East Angus au tournant des années trente: elle se targue d'être une des villes les plus industrialisées de la province.

Béatrice Bernard Chapdelaine a vu le jour et a vécu jusqu'à son mariage dans le village de Bishopton, une petite municipalité d'à peine 400 habitants située sur les bords de la rivière Saint-François, à une trentaine de kilomètres au nord-est de la ville de Sherbrooke, la capitale des Cantons de l'Est. Le nom du village rappelle le souvenir de son fondateur, John Bishop.

Mais qui prend mari, prend pays. Quand Béatrice épouse Ludger Chapdelaine, le couple s'établit d'abord à Shawinigan, où celui-ci a trouvé du travail. Les temps durs venus, ils louent une maison dans la ville natale de Ludger où toute sa famille vit encore. East Angus s'étend autour des rives de la rivière Saint-François, à environ 22 kilomètres de Sherbrooke. Alors qu'éclate le drame, cette ville s'enorgueillit

d'être l'une des plus modernisées de la région si ce n'est de la province. En 1931, la population s'élève à 3 566 habitants.

C'est en 1912 que le village a été érigé en municipalité distincte. Au tournant du siècle, sa population est majoritairement anglophone tandis qu'aujourd'hui, elle est devenue presque totalement francophone.

La ville tient son nom de William Angus, un riche industriel montréalais qui, en 1882, à la suite d'un séjour dans la région, résolut d'y ériger une usine de pâtes et papiers. Après plusieurs transformations et une croissance continue, cette usine arbore aujourd'hui une enseigne «Cascades East Angus» et constitue toujours la principale industrie de la ville.

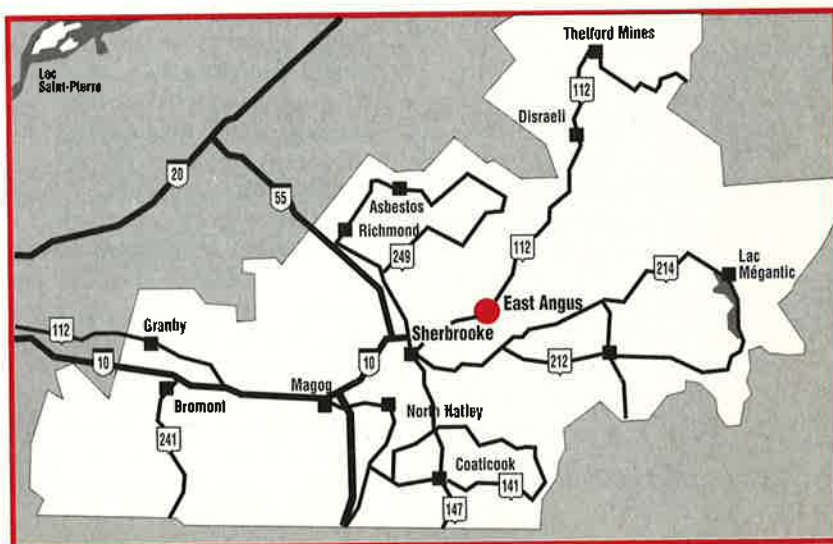
Le Québec de 1932

- L'année précédente, les Libéraux d'Alexandre Taschereau ont été reportés au pouvoir. La province compte 2 800 000 habitants, le Canada, un peu plus de dix millions.
- L'Amérique est en pleine crise. Dix pour cent de la population canadienne dépend de la charité publique pour survivre. À Montréal, on estime qu'environ trente pour cent des citoyens sont privés de revenus réguliers.
- Les effets de la crise provoquent une instabilité sociale et politique. C'est le temps des rêves brisés: études interrompues, projets de mariage remis, incapacité d'acquérir des biens pourtant essentiels. Le climat d'insécurité atteint même les comportements démographiques. Entre 1931 et 1941, la population du Québec n'augmente que de 16 pour cent contre 21 pour cent pendant la décennie précédente. On vit au jour le jour, dans l'incertitude du lendemain.
- La religion offre une échappatoire à la misère quotidienne. Les années 1930 sont marquées par un regain de ferveur religieuse. Des foules nombreuses se massent à l'oratoire Saint-Joseph, en quête d'un miracle, ou participent aux neuvaines, aux processions, aux fêtes du Sacré-Coeur.
- Le mouvement de colonisation, considérablement ralenti dans les années 20, reprend avec force. Il touche surtout l'Abitibi, mais aussi l'arrière-pays de la Gaspésie, du Bas-du-fleuve et du Lac-Saint-Jean.



En cette année 1932, le bureau de poste se dresse fièrement au cœur d'East Angus.

À la même époque, Sherbrooke est le centre commercial de toute la région. La «capitale des Cantons de l'Est» est aussi le chef-lieu du district judiciaire de Saint-François. Sa population va s'intéresser passionnément à l'affaire Chapdelaine.



Un mari mort empoisonné?

À 26 ans, Béatrice Bernard vit encore chez sa mère à Bishopton, dans les Cantons de l'Est, où ses frères, cultivateurs de leur état, sont aussi établis. La famille s'inquiète qu'elle n'ait pas encore trouvé à se marier. À l'hiver 1927, tout ce beau monde reprend espoir...



Gédéon Bernard et sa sœur Béatrice n'ont pas fière allure sur ces photos prises aux bureaux montréalais de la Sûreté provinciale. Ils y sont détenus depuis neuf jours, sans communication avec l'extérieur.

La jeune femme n'est pas vilaine du tout. C'est vrai qu'elle est plutôt rondelette, à 65 kilos, mais elle ne manque ni de personnalité, ni de charme, ni de talent. Elle tâte de la musique et fait cent petits métiers pour subvenir à ses besoins. Bref, elle se tire fort bien d'affaire. Mais de fiancé, point.

Aussi, ses proches soupirent-ils de soulagement quand elle se met à fréquenter un garçon d'à peine trente ans qui vit à East Angus, tout près de là. Ludger Chapdelaine n'est pas riche, tant

s'en faut, on le dit peu vaillant mais, à cent bons kilos, c'est un costaud qui a des airs de débrouillard.

Le mariage est célébré en septembre 1927, le couple part vivre à Shawinigan où Ludger s'est trouvé un travail de journalier à un dollar de l'heure. Quant à Béatrice, elle vend, à partir de la maison, des machines à coudre de marque Singer. Mais hélas! trois mois après les noces, surviennent les premiers problèmes de santé de Ludger qui souffre de maux de gorge chroniques.

Au printemps de 1930, il perd son job: le couple, qui a une petite fille d'un an, doit quitter Shawinigan pour aller vivre chez la mère de Béatrice en attendant des jours meilleurs.

Quelques semaines plus tard, Ludger dégote un travail de chauffeur de taxi dans son patelin d'East Angus. Ses problèmes de gorge ne s'arrangent pas: il fait une amygdalite aiguë et est hospitalisé. Mais il refuse de se faire opérer et sort de sa longue maladie amaigri d'une quinzaine de kilos.

Il est de retour au même hôpital Saint-Vincent-de-Paul, à Sherbrooke, dans la dernière semaine de février 1932. Il souffre de maux d'estomac et de gorge, de nausées répétitives, d'évanouissements et de fièvre. Quinze jours plus tard, le 6 mars, il rend l'âme.

Le 31 mars suivant, lors de l'enquête menée par le coroner Bachand, le jury rend un verdict de mort naturelle. Élie Chapdelaine, le frère du défunt, ne cache pas sa déception et déclare à qui veut l'entendre que Béatrice a empoi-

sonné son mari. Il adresse même plusieurs lettres au procureur général de la province, demandant que l'on mène une enquête plus poussée, d'autant plus qu'un médecin légiste montréalais, le docteur Rosario Fontaine, a affirmé devant le coroner qu'il a cru déceler chez le défunt des symptômes d'un empoisonnement à l'arsenic.

Leur enquête préliminaire se tient le 18 juillet suivant. Tous les journaux de la province se sont emparés de l'affaire et ont dépêché des correspondants sur



Le 6 juillet 1932, après avoir été ramenés de Montréal, Béatrice et Gédéon Bernard comparaissent au Palais de justice de Sherbrooke. Ils y apprennent qu'ils devront répondre tous deux d'une accusation de meurtre. Cinq mois plus tard, la population des Cantons va prendre le Palais d'assaut pour ne rien manquer du plus célèbre procès de l'époque.

Leur enquête préliminaire se tient le 18 juillet suivant. Tous les journaux de la province se sont emparés de l'affaire et ont dépêché des correspondants sur

Le 6 juillet 1932, après avoir été ramenés de Montréal, Béatrice et Gédéon Bernard comparaissent au Palais de justice de Sherbrooke. Ils y apprennent qu'ils devront répondre tous deux d'une accusation de meurtre. Cinq mois plus tard, la population des Cantons va prendre le Palais d'assaut pour ne rien manquer du plus célèbre procès de l'époque.

Leur enquête préliminaire se tient le 18 juillet suivant. Tous les journaux de la province se sont emparés de l'affaire et ont dépêché des correspondants sur

Leur enquête préliminaire se tient le 18 juillet suivant. Tous les journaux de la province se sont emparés de l'affaire et ont dépêché des correspondants sur

Dates repères

La saga de Béatrice

- **Septembre 1927:** Béatrice Bernard et Ludger Chapdelaine unissent leurs destinées et s'établissent à Shawinigan.
- **Printemps 1930:** le couple revient vivre dans les Cantons de l'Est. Le mari est chauffeur de taxi à East Angus.
- **6 mars 1932:** Luger, hospitalisé depuis deux semaines, décède.
- **31 mars 1932:** à l'enquête du coroner, le jury conclut à une mort naturelle.
- **Début juin 1932:** la Police provinciale mène une enquête.
- **26 juin 1932:** arrestation de Béatrice et de son frère Gédéon.
- **6 juillet 1932:** ils sont ramenés à Sherbrooke et comparaissent en Cour.
- **19 juillet 1932:** à la suite de l'enquête préliminaire, ils sont cités à procès.
- **1er décembre 1932:** le procès de Béatrice s'ouvre à Sherbrooke et prend fin seize jours plus tard.
- **13 janvier 1933:** Gédéon subit son procès.
- **29 avril 1933:** Béatrice est sauvée de la corde, la Cour d'appel ordonne la tenue d'un nouveau procès.
- **16 janvier 1934:** deuxième procès de Béatrice qui se termine huit jours plus tard avec le même résultat que le premier.
- **29 juin 1934:** la Cour d'appel confirme le verdict de la première instance.
- **26 novembre 1934:** la Cour suprême du Canada donne raison à Béatrice.
- **14 janvier 1936:** le troisième procès de Béatrice s'ouvre à Québec. Elle est derrière les barreaux depuis trois ans et demi.

Affaire sensationnelle à Sherbrooke

En une heure de télévision, on ne peut pas tout raconter d'un procès qui a duré deux longues semaines. Voici, moment par moment, ce qui s'est passé aux Assises de Sherbrooke en ce mois de décembre 1932. Une femme accusée de meurtre, voilà qui n'est pas courant: cette cause est attendue par la province entière. La rumeur veut déjà que l'affaire soit riche en rebondissements...



C'est à Annette Garand que l'on a confié le rôle de Béatrice Chapdelaine. La jeune comédienne va donner une prestation hors du commun. Le metteur en scène Mark Blandford dira d'elle: «Elle parvient à rendre le personnage sympathique tout en maintenant son ambiguïté...»

Jour 1

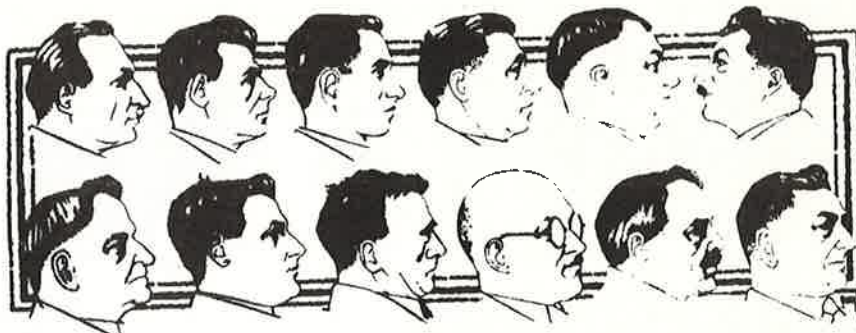
Jeudi, le 1er décembre 1932

On procède en matinée au choix des douze jurés avant d'ouvrir au public les portes du prétoire. Aussitôt, la vaste salle d'audience se remplit à capacité, on doit refuser du monde... Tous n'ont d'yeux que pour l'accusée qui affiche un calme serein.

Le premier témoin que fait entendre la poursuite est vétérinaire. Le docteur J.-P.-C. Lemieux rappelle que Gédéon Bernard lui a acheté de l'arsenic pour ses chevaux: «Je lui en ai vendu deux ou trois onces avec instruction de le laisser dans l'écurie car c'est un poison violent. C'est l'habitude, chez certains cultivateurs, de traiter leurs chevaux avec de l'arsenic.»

C'est Élie Chapdelaine, le frère du défunt, qui le suit dans le box. Il témoigne avoir vu son frère à l'hôpital, avec Béatrice à ses côtés, quelques jours avant sa mort. «Il m'a dit que c'est sa femme qui l'avait empoisonné... Elle s'est mise à rire. Quand son mari l'accusait, elle changeait de propos...»

Le témoin subit un interrogatoire serré de la part de l'avocat de la défense



Le quotidien sherbrookois *La Tribune* reproduit les croquis de son dessinateur présent tout au long du procès. On voit ici les douze hommes qui auront à décider du sort de la veuve Chapdelaine.

Césaire Gervais qui lui demande s'il n'avait pas juré devant témoins de se venger de sa belle-soeur, après la mort de son mari: «N'avez-vous pas dit, dans un hôtel d'East Angus: "J'ai ma chance. Je vais la faire pendre?"» Le témoin répond alors qu'il ne se souvient pas d'avoir dit cela.

Gédéon se présente ensuite à la barre. Malgré les mises en garde du juge, il persiste dans l'attitude prise à l'enquête préliminaire et refuse de répondre aux 21 questions que lui pose le procureur de la Couronne, Wilfrid Lazure.

Le docteur Albert Couture raconte ensuite avoir soigné le défunt avant de recommander son hospitalisation. Tant Ludger que Béatrice lui ont dit qu'il au-

rait pu s'empoisonner après avoir mangé une soupe en boîte. Quelques fois avant cela, il avait traité le mari qui souffrait d'indigestions et de nausées.

Émile Thibault, un courtier en assurances d'East Angus, déclare que la veuve a touché près de 2 500\$ à la mort de son mari. La police d'assurances datait de cinq ou six ans.

La journée se termine sur une déposition fort attendue, celle du policier qui a mené l'enquête. Le détective Dorais raconte les circonstances de l'arrestation de l'accusée puis aborde le sujet de ses aveux.

Là-dessus, la défense s'interpose. Le tribunal doit d'abord déterminer si ces prétendus aveux sont admissibles, à savoir s'ils ont été faits librement, sans promesses ni menaces. Le débat sur cette question doit être mené en l'absence du jury: la Cour devient alors le théâtre d'un véritable «procès dans un procès». Des témoins sont entendus, les avocats argumentent puis le magistrat rend sa décision. Il fait ensuite revenir le jury et les informe de sa décision.

Les jurés partis, le policier raconte alors que Gédéon lui avait admis, lors de son arrestation, avoir remis par deux fois du poison à sa soeur. Il a alors interrogé l'accusée qui a nié cela et a ajouté: «Je n'ai jamais donné de poison à mon mari. Je l'aimais, je n'aurais jamais fait une chose comme celle-là...»

Mais, ajoute Dorais, elle a plus tard fait de son plein gré une autre déclaration, cette fois assermentée. Là-dessus, le juge reporte la séance au lendemain matin.



Élie Chapdelaine, interprété par Michel Barrette, est à la barre des témoins. Il n'a pas l'accusée en odeur de sainteté: «Mon frère m'a dit que c'est elle qui l'avait empoisonné...»

Jour 2

Vendredi, le 2 décembre 1932

Toujours en l'absence du jury, le détective Dorais raconte les circonstances dans lesquelles l'accusée a fait des aveux dans les bureaux de la Sûreté provinciale à Montréal. Questionné de près par la défense qui lui demande en substance s'il n'a pas obtenu ses aveux au moyen de promesses ou de menaces, le témoin jure que non.

La défense annonce ensuite qu'elle fera entendre l'accusée elle-même. On est en fin de l'avant-midi, la salle d'audience est pleine à craquer, des centaines de curieux s'en sont vus refuser l'accès. Le témoignage de la veuve promet d'être si sensationnel qu'ils ne se sont pas résolus à quitter le Palais de justice: ils vont y faire le pied de grue toute la journée durant.

En substance, elle jure que c'est sous les pressions indues des détectives Dorais et Jargaille qu'elle a fini, au bout de plus d'une semaine d'interrogatoires qui duraient jusqu'à cinq heures par jour, par signer ce que ses interrogateurs désignaient comme un «billet de partance» qui lui permettrait de retourner chez elle.

Les détectives voulaient absolument lui faire admettre qu'elle avait empoisonné son mari. À cela, elle répondait qu'elle préférerait qu'on lui tire une balle au corps que d'avouer pareille chose. Le témoin s'exprime avec force gestes, d'un ton convaincant: elle fait même s'esclaffer l'auditoire quand elle mime les cajoleries de l'inspecteur Jargaille qui passe des menaces à la douceur pour lui faire avouer son prétendu crime... Il la serrait contre lui et l'a même embrassée en lui disant, après qu'elle eut signé son fameux «billet de partance»: «Demain, vous penserez à moi et vous serez contente...»

Là-dessus, le juge White reporte la séance au lundi suivant. Il appartiendra alors à la Couronne de contre-interroger l'accusée.



Béatrice Chapdelaine, au centre, telle qu'elle apparaît dans le box des accusés. À gauche, l'avocat sherbrookois Césaire Gervais qui assure sa défense. À droite, l'avocat québécois Antoine Rivard qui occupe avec maître Gervais.

Jour 3

Lundi, le 5 décembre 1932

À l'ouverture des débats, Béatrice est à la barre des témoins. La Couronne la presse de questions l'avant-midi durant, elle ne démord pas de sa version des faits. Elle rappelle qu'elle a demandé à plusieurs reprises, autant à Jargaille, à Dorais qu'à la matrone chargée de sa surveillance, de consulter un avocat, ce qui lui a été systématiquement refusé. «Pauvre petite, je ne peux pas faire ça» lui répondait toujours Jargaille...

**L'accusée au
détective Jargaille:
«J'aimerais mieux
me faire tirer
une balle au corps
que d'avouer
un tel crime,
vu que je ne suis
pas coupable...»**

Quand le procureur en a fini avec elle, il annonce qu'il fera témoigner le détective Jargaille lui-même. Un frisson d'excitation parcourt la foule. Que va répondre le fameux policier aux accusations de Béatrice? Il faudra patienter car le juge reporte les audiences à l'après-midi.

Comme il fallait s'y attendre, Jargaille apporte un démenti catégorique aux déclarations de l'accusée. Il n'a jamais été question de lui remettre un «billet de partance» et il ne lui a jamais fait de promesses ou de menaces. Il ne l'a jamais non plus fait demander à son bureau: à toutes les fois qu'elle y est venue, c'était à sa demande à elle et les interrogatoires ne dépassaient jamais quinze minutes. L'accusée ne lui a jamais demandé de voir un avocat et elle ne lui a jamais dit que son mari et elle faisaient bon ménage. Au contraire, elle prétendait que celui-ci l'avait rendu malheureuse.

Enfin, précise-t-il, son frère Gédéon vint déclarer devant elle qu'il lui avait donné du poison pour qu'elle le donne à son mari mais celle-ci «n'a pas bronché et a baissé la tête...» Ce n'est qu'au bout d'une semaine qu'elle est finalement passée aux aveux...

À la suite de ce témoignage, les procureurs déclarent qu'ils sont prêts à plaider sur la légalité de cette confession. Leurs plaidoyers terminés, le juge White prend la parole: «J'ai été frappé du fait que l'accusée avait été détenue aussi longtemps aux quartiers généraux de la police. Mais j'en viens à la conclusion qu'il n'y a eu ni menaces ni promesses pour la faire parler. Deuxièmement, j'ai été surpris de la façon dont les policiers ont procédé en confrontant la soeur et le frère, tous deux accusés. Cette pratique est rarement admise... Mais j'en viens quand même à la conclusion que c'est volontairement et librement qu'elle a avoué. Son histoire est une pure invention...» Là-dessus, on ajourne la séance.

Une histoire d'amitié

Béatrice Chapdelaine doit rien de moins que la vie à ses avocats, Césaire Gervais et Antoine Rivard. Le premier était originaire de la région des Cantons de l'Est, l'autre de la ville de Québec. Ils se rencontrent sur les



En 1932, Césaire Gervais est l'avocat le plus en vue du district judiciaire de Saint-François. Il ne laissera jamais tomber Béatrice

bancs de la Faculté de Droit de l'Université Laval et se lie d'une amitié qui durera jusqu'à la mort de l'un d'eux.

Ils s'engagent tous deux à réserver les services de l'autre comme avocat conseil dès que l'un ou l'autre serait retenu pour plaider une cause de meurtre.

En 1922, Césaire a 27 ans, Antoine en a trois de moins. Les deux jeunes diplômés ouvrent leurs bureaux respectifs. C'est à Sherbrooke, district de Saint-François, que s'établit le premier tandis que son ami a pignon sur rue dans la Vieille Capitale.

Quand survient l'affaire Chapdelaine, en 1932, la famille de Béatrice retient les services de l'avocat Gervais qui, tel qu'entendu, appelle à ses côtés son ami Rivard. Ils vont défendre de toutes leurs forces Béatrice Bernard et n'abandonneront pas sa cause, durent-ils s'adresser à la Cour d'appel dans un premier temps, puis à la Cour suprême. Leur combat durera quatre ans.



Tout au long de sa brillante carrière, Antoine Rivard plaidera 39 causes de meurtre. Il n'en perdra que quatre.

Quelques mois après sa victoire au Palais de justice de Québec, Césaire Gervais, sans être député, devient ministre des Travaux publics de la province dans le cabinet Godbout. En 1947, il est nommé juge à la Cour supérieure du Québec. Il décède à Sherbrooke six ans plus tard.

Antoine Rivard deviendra un fameux criminaliste avant d'être élu député de l'Union nationale en 1948. Deux ans plus tard, il est solliciteur général dans le cabinet de Maurice Duplessis. Il sera aussi ministre des Transports puis procureur général avant d'accéder à la magistrature en 1961. Il sera éventuellement nommé à la Cour d'appel du Québec. Cette vie fort bien remplie prend fin en 1985.

Jour 4

Mardi, le 6 décembre 1932

Maintenant que le magistrat a statué sur l'admissibilité de la confession de l'accusée, le jury a repris sa place. Le détective Dorais est à la barre, la poursuite peut mettre la confession de l'accusée en preuve: il reviendra aux jurés d'en considérer la valeur. Le témoin en fait lecture: «J'ai empoisonné mon mari parce qu'il me maltraitait depuis longtemps. Il m'a même battue. J'ai calculé que c'était le meilleur moyen de m'en débarrasser sans scandale. J'ai eu envie de prendre moi-même du poison mais j'en n'ai pas eu le courage. Je regrette ce que j'ai fait, parce que je ne croyais pas qu'il allait tant souffrir, pensant qu'il mourrait tout de suite. J'ai eu le poison de mon frère à deux reprises...»

Prié de raconter les circonstances de l'arrestation de l'accusée, Dorais raconte son départ pour Montréal en compagnie de celle-ci, devant sa fillette de trois ans. À ce souvenir, Béatrice, qui a

assisté avec passablement d'indifférence aux procédures des trois derniers jours mais n'a pas vu son enfant depuis les quatre mois qu'elle est en prison, éclate en sanglots.

«Je regrette ce que j'ai fait parce que je ne croyais pas qu'il allait tant souffrir...»

En après-midi, la belle-soeur de l'accusée et épouse de Gédéon, Marie-Anne Bernard, fait une déposition remarquée: «Le lendemain de la mort de son mari, Béatrice est venue me voir et je lui ai demandé: "Lui as-tu donné du poison?"» Elle m'a répondu: "Pas la deuxième fois que Gédéon m'en a donné, je l'ai jeté. Tu n'as pas besoin d'avoir peur, je ne déclarerai jamais Gédéon."»

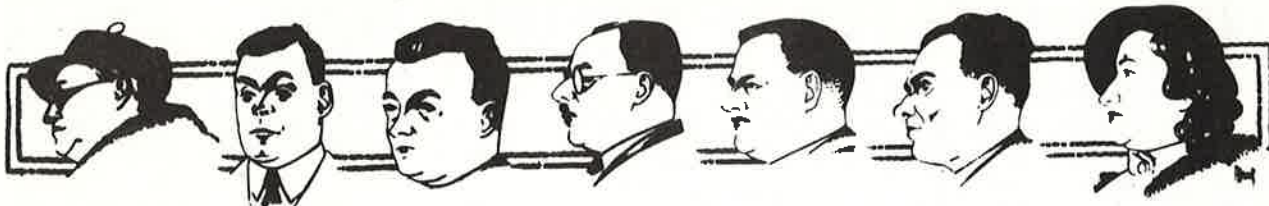
Pressée de questions par la défense, elle déclare: «Dorais m'a dit que si je ne

disais pas comme Gédéon, il se trouverait à se parjurer et qu'il n'y avait que moi pour le sortir du pétrin. Il m'a dit aussi: "Tout ce que vous savez contre Béatrice, dites-le. C'est pas Gédéon qu'on veut, c'est Béatrice."»

À une question du procureur de la Couronne, elle mentionne que la famille de Béatrice et de Gédéon a fait des pressions constantes sur elle: «Chacun leur tour, ils me disaient: "Si j'étais toi, je saurais quoi dire en Cour..."» À un point tel qu'elle s'en est plainte aux autorités qui ont intimé à la famille de la laisser en paix.

La suit à la barre le docteur Fred Bertrand, de l'hôpital où est décédé Ludger. Il décrit alors les symptômes de la maladie de son patient et affirme qu'il en est venu à la conclusion que celui-ci avait été empoisonné à l'arsenic. On n'insiste pas trop sur ce témoignage car à la reprise de l'audience, le lendemain matin, les jurés pourront entendre le docteur Rosario Fontaine, médecin légiste de son état.

Les témoins de la Couronne au procès Chapdelaine



Madame Napoléon Braull — Élie Chapdelaine — Albert Couture — Le vétérinaire Lemieux — Émile Thibault — Hector Dorais — Marie-Anne Bernard

Jour 5
Mercredi, le 7 décembre 1932

La foule toujours massée dans la salle d'audience attendait ce moment avec impatience. Le médecin légiste mont-réalais est à la barre des témoins, on va suivre sa déposition avec attention. De nombreux médecins de la région sont venus l'entendre. L'homme parle d'un ton qui ne souffre aucune réplique: «Après avoir consulté le dossier médical de Chapdelaine à l'hôpital, je n'ai plus de doute sur la cause de sa mort. De plus, j'ai décelé en cours d'autopsie certains symptômes d'un empoisonnement par l'arsenic. J'ai maintenant la certitude absolue que le défunt est mort par l'arsenic...»

Le docteur Duberger, qui a aussi soigné le défunt à l'hôpital, raconte qu'il a trouvé ce cas «étrange» et a conclu à un empoisonnement quelconque: «Je ne puis pas cependant jurer qu'il est mort par l'arsenic. Mais il est mort empoisonné...»



Gédéon Bernard, le frère de Béatrice, refuse de répondre aux questions du procureur de la Couronne.

Sur ce dernier témoignage, la Couronne déclare sa preuve close. C'est maintenant au tour de la défense de faire entendre ses témoins. Le premier à se présenter est le frère de l'accusée, Eugène Bernard. Il apprend alors à la Cour que Ludger avait tenté à deux reprises par le passé de s'empoisonner avec du caustique. Dans son contre-interrogatoire, la Couronne tente en vain de lui faire admettre que c'était plutôt l'accusée qui avait tenté sans succès de l'empoisonner.

Le dernier témoin de la journée, un certain Légaré, est un ancien employé de Gédéon Bernard. Il confirme qu'il soignait les chevaux de son patron avec de l'arsenic. Là-dessus, le magistrat met fin aux débats et prévient tout le monde que le lendemain étant une fête religieuse, la Cour ne siégera pas.

Jour 6
Vendredi, le 9 décembre 1932

La parole est toujours aux témoins de la défense. Madame Alice Gagné raconte que lors de l'arrestation de l'accusée et de son frère, le détective Dorais a déclaré qu'il ne les emmenait à Montréal que pour une seule journée dans le but de leur faire signer «un papier de peu d'importance».

Alfred Bernard, frère de l'accusée, a bien connu son beau-frère. Lui et sa femme ont vécu chez la mère de celle-ci deux hivers de suite: «Il était souvent malade. Je ne l'ai jamais vu prendre de poison mais cela s'est dit dans notre famille. Il s'est essayé une première fois avec du caustique puis une deuxième fois, avec de l'eau de javel. Un jour, il m'a dit qu'il était tanné de la vie et a ajouté: "Quand tu gagnes 12 piastres

par semaine, tu es aussi bien d'en finir tout de suite..."»

Il contredit ensuite la femme de Gédéon qui a juré avoir vue l'accusée le lendemain de la mort de Ludger. «C'est impossible, affirme le témoin. Elle a dit que Béatrice s'était rendue chez elle, à



Rosario Fontaine, le médecin légiste qui a décelé les symptômes d'un empoisonnement à l'arsenic.

Bishopton. Ma soeur était à East Angus, avec sa famille. Elle devait s'occuper des funérailles et tout le reste...»

Il témoigne ensuite qu'il a entendu le frère du défunt, Élie Chapdelaine, dire à la ronde dans un hôtel d'East Angus: «Elle ne profitera pas longtemps de l'argent qu'elle a reçu. Je suis en correspondance avec le gouvernement. Elle pense que l'affaire est finie mais elle se trompe...»

Sur ce dernier point, un certain Alfred Dulac, vient déposer qu'il a lui aussi entendu Élie dire ces paroles. Un autre frère de l'accusée, Eugène, fait aussi part à la Cour des tendances suicidaires de Ludger. Ce témoignage met fin aux débats que l'on continuera le lendemain.

Les témoins de la défense au procès Chapdelaine



Zénaïde Bernard — Eugène Bernard — Alice Gagné — Alfred Dulac — Madame Willie Pomerleau — Alfred Bernard — Madame Albert Hamel

Jour 7

Samedi, le 10 décembre 1932

Wilfrid Pomerleau, un cultivateur de Bishop's Crossing, est marié à la soeur de l'accusé. Il livre un long témoignage sur la conduite du policier Dorais lors de son séjour dans cette région des Cantons. Un soir, celui-ci est venu les interroger chez eux: «Il est arrivé à la maison et est entré dans une pièce. Il a appelé ma femme, j'ai suivi. Il sentait pas mal la boisson mais il mangeait des "Life Savers" et fumait pour faire disparaître l'odeur, je suppose...»

Il ajoute qu'il a rencontré un jour le défunt qu'il savait malade. Il lui a demandé comment il se portait, celui-ci lui a répondu: «Pas beaucoup mieux. Mais je viens de m'avoir du "stuff" qui va ou me guérir ou me permettre d'en finir...»

La femme du témoin le suit à la barre. Elle confirme ses dires à propos du détective Dorais puis raconte qu'elle avait un jour surpris Ludger avec des pilules dans les mains. Connaissant ses tendances suicidaires et s'inquiétant de ce qu'étaient ces pilules, il lui aurait répondu: «Je suis sans travail. Quand je voudrai me suicider, il n'y aura personne pour m'en empêcher.»

Finalement, la mère de l'accusée, Zénaïde Bernard, corrobore à son tour les dires des divers témoins de la défense sur les tendances suicidaires de Ludger.

En fin de journée, un murmure de contentement parcourt la salle d'audience quand Antoine Rivard, l'un des avocats de la défense, appelle Béatrice à la barre des témoins. Elle s'avance d'un pas calme. Elle va témoigner avec la

même assurance dont elle a fait preuve huit jours auparavant, parlant d'une voix claire, d'un ton net, pesant chacun de ses mots. Elle promène souvent son regard sur les deux rangées d'hommes qui vont décider de son sort.

Il reste peu de temps avant que la séance ne soit ajournée au lundi suivant. Une heure durant, elle rappelle, tout comme sa mère, sa soeur, ses frères et son beau-frère, que son mari, souvent malade, tenta à plusieurs reprises de s'enlever la vie. Il prenait à un moment une boîte d'aspirines par jour pour soigner un mal de gorge qui ne le quit-

tait pas. De plus, elle avoue avec réticence qu'il était atteint de la syphilis... Il avait essayé de s'empoisonner avec des comprimés de permanganate de potasse, avec du caustique, de l'eau de javel puis des pilules de mercure. À chaque fois, elle lui a fait des remontrances. Ce à quoi il lui répondait: «Je veux mourir, je suis fatigué de souffrir...»

Elle rappelle que lorsqu'elle et son mari demeuraient à Shawinigan, Élie Chapdelaine, son beau-frère qui a témoigné à sa charge au début du procès, était venu habiter chez eux avec sa femme et ses six enfants. Les voisins se plaignaient du bruit, le propriétaire menaçait de sévir. Une querelle avait fini par éclater entre les deux ménages et son mari avait finalement chassé son frère. Celui-ci, imputant à sa belle-soeur tous les torts dans cette affaire, lui avait lancé, en quittant la maison: «Toi, tu me paieras ça un jour!» Là-dessus, la Cour ajourne jusqu'au mardi suivant.

À en croire Béatrice et sa famille, Ludger souffrait de maladies chroniques et affichait des tendances suicidaires.



On se porte au secours de Béatrice qui s'est évanouie. Tout au long des quatre années que va durer sa pénible épreuve, il ne lui arrivera pas souvent de craquer sous la pression.

Jour 8**Mardi, le 13 décembre 1932**

La foule est massée aux portes du Palais de justice dès l'aube: les curieux ne voudraient pas manquer un seul mot du témoignage de Béatrice qui doit se continuer ce matin-là.

Avec sang-froid et assurance, elle attribue à l'imagination de son beau-frère, Élie Chapdelaine, les déclarations qu'il prête à son défunt mari: «Ces racontars, à l'hôpital, ont pris naissance dans le cerveau d'Élie...» Quant aux déclarations qu'elle aurait faites à la femme de Gédéon, où elle avouait avoir empoisonné son mari, elle les rejette aussi: «À la prison, ma belle-soeur est venue me voir et m'a dit que c'est le policier Dorais qui lui avait dit de dire ces choses-là. Et elle les a répétées ici parce qu'il lui a dit qu'elle se parjurait si elle ne le faisait pas...»

Les jurés n'y étaient pas quand elle a raconté, une semaine plus tôt, les circonstances dans lesquelles elle a signé sa supposée confession. Pour leur bénéfice, elle termine en narrant par le détail la terrible semaine qu'elle a passée au quartier général de la Sûreté du Québec.

C'est au tour de la Couronne de l'interroger. Tout d'abord, elle jure qu'elle n'a jamais tenté d'empoisonner son mari et qu'elle n'a jamais eu de poison de son frère. Enfin, le procureur lui fait admettre qu'elle n'était que la mère adoptive de sa petite fille: «Mon mari était peiné de ne pas avoir d'enfant. Sur les conseils du curé, j'ai fait semblant d'être enceinte puis, neuf mois plus tard, j'ai simulé une maladie. J'ai dit à mon mari que je partais me faire soigner à l'hôpital. Je suis allée à l'orphelinat, j'ai adopté une fillette naissante puis je suis revenue à la maison. J'ai dit à mon mari que j'avais accouché...»

«Et pendant trois ans à peu près, vous lui avez fait croire que c'était son enfant?», de lui demander le procureur. «Oui, répond-elle. Je voulais tout faire pour le rendre heureux. Mais, avant qu'il ne meure, je lui ai avoué la vérité.»

On en a fini avec l'accusée qui regagne sa place. La défense termine sa



Dans la dernière phase du procès, l'un des jurés est tombé malade. Fait inusité, la Cour se transportera à l'hôpital où il a été admis. C'est à quelques pas de la chambre où Ludger Chapdelaine a rendu l'âme que sa veuve entendra le verdict du jury.

preuve en faisant entendre le docteur Beaudry et un pharmacien du nom de Powell qui, tous deux, affirment que les traces d'arsenic demeurent passablement longtemps dans les organes d'une personne qui en a absorbé. Là-dessus, on se quitte pour le lendemain.

Jour 9**Mercredi, le 14 décembre 1932**

Avant de passer aux plaidoiries, la Couronne demande à présenter une contre-preuve. Elle fait parader la journée durant une dizaine de témoins, dont le policier Jargaille et Élie Chapdelaine qui, les uns après les autres, viennent contredire le témoignage de l'accusée. Enfin, on fait revenir Gédéon Bernard qui, malgré les mises en garde du juge et les menaces des procureurs, reste muet comme une carpe. La Cour ajourne là-dessus. On débutera le lendemain avec la plaidoirie de la défense.

Jour 10**Jeudi, le 15 décembre 1932**

Antoine Rivard s'adresse aux jurés de langue française. Il fait quatre heures

durant une magistrale démonstration de ses talents de plaideur. Il prend vivement à partie la conduite des détectives Dorais et Jargaille et les accuse d'avoir extorqué ses aveux à l'accusée.

Comme il rappelle le rôle joué par la mère et la fille adoptive de Béatrice, celle-ci éclate en sanglots. Pour la première fois depuis le début du procès, elle laisse voir des traits marqués de fatigue et d'inquiétude. On peut entendre aussi pleurer sa mère et sa soeur qui, toute la journée durant, auront de la peine à se contenir.

Rivard passe en revue la preuve apportée par la Couronne et les principaux témoins à charge et rappelle que: «Pas un seul des principaux témoins n'a pu jurer que le défunt a été empoisonné par l'arsenic que lui aurait fait absorber sa femme...»

En après-midi, il est prévu que maître Gervais s'adressera aux jurés de langue anglaise. Mais voilà que l'un des jurés, un certain Little, s'évanouit. Les premières constatations des médecins laissent croire qu'il s'agit d'une grave indisposition. Il faut reporter la séance... Cet incident ne peut qu'inquiéter les autorités: s'il fallait que Little soit inapte à poursuivre, il faudrait recommencer ce procès qui dure déjà depuis deux semaines...

Jour 11

Vendredi, le 16 décembre 1932

À l'ouverture de la séance, le président du tribunal annonce que la Cour ne siégera pas ce matin-là. Les nouvelles de l'état de santé du juré Little, admis à l'hôpital, sont cependant bonnes. Mais il ne peut se déplacer: il est alors convenu que la Cour va se rendre dans l'après-midi à son chevet. Voilà du jamais vu dans le district judiciaire de Sherbrooke!

Dans ces circonstances, tant l'avocat Gervais que le procureur de la Couronne s'en tiennent aux faits principaux dans leurs plaidoiries prononcées dans l'ancienne chapelle de l'hôpital.

Jour 12

Samedi, le 17 décembre 1932

En avant-midi, le procureur Lazure termine le deuxième volet de sa plaidoirie adressée aux jurés anglais. Le procureur, dans un vibrant réquisitoire, base son argumentation sur quatre points: la confession écrite de l'accusée, la confession verbale de l'accusée à sa belle-soeur, la preuve circonstancielle et la preuve indirecte par Gédéon Bernard. Le mobile du crime, selon lui, ne fait pas de doute: la veuve a retiré une police d'assurance de 2 500\$.

Le jury ne délibère que quinze minutes après avoir entendu la courte

adresse du juge à leur endroit. Le verdict tombe comme un couperet: «Coupable!»

C'est à quelques pas de la chambre où son mari a rendu l'âme que Béatrice est reconnue coupable de sa mort. Elle devra monter sur l'échafaud trois mois plus tard, jour pour jour. Elle écoute sans broncher la sentence de mort. On lui demande si elle a quelque chose à ajouter. Elle fait quelques pas en direction du président du tribunal et déclare d'un ton ferme: «Votre Seigneurie, il

s'est dit des choses terribles à mon sujet et je tiens à déclarer qu'elles ne sont pas vraies. Je n'ai jamais empoisonné mon mari, jamais, jamais...»

Sur les marches de l'hôpital, quelques instants plus tard, ses deux défenseurs proclament bien haut qu'ils vont porter sa cause en appel. Béatrice, le visage en larmes, monte dans le fourgon cellulaire qui la ramènera à sa prison d'où, quelques jours plus tard, elle sera conduite à la prison des femmes de Montréal... ■

Le procès de Gédéon

Deux jours après la condamnation sur son hérité et sa non-responsabilité. «En conséquence, argue-t-il, je demande, sur la foi des témoignages des psychiatres qui ont examiné Gédéon Bernard, un verdict d'acquiescement ou, au pire, un verdict d'homicide involontaire...»



Le procureur de la Couronne reconnaît à son tour que la responsabilité de l'accusé est considérablement atténuée par «l'énormité de son hérité et la faiblesse de sa volonté... J'admets qu'il n'est pas d'un développement normal et qu'il s'est laissé influencer par sa soeur...»

À la date convenue, se retrouvent en Cour les mêmes acteurs qu'au procès de Béatrice. La Couronne, après s'être employé à démontrer que Ludger Chapdelaine était mort d'un empoisonnement à l'arsenic, soumet à l'attention du jury les aveux tant verbaux qu'écrits de l'accusé.

La défense remet une fois de plus ces aveux en question. Entre autres témoignages, elle fait déposer la mère de l'accusée qui explique aux jurés que son fils ne sait pas beaucoup lire et qu'il lui aurait fallu une bonne journée pour parvenir à déchiffrer le texte qu'il a signé dans la minute où les policiers le lui ont présenté...

Césaire Gervais, sans Antoine Rivard à ses côtés, insiste dans son plaidoyer «sur le caractère de l'accusé,

Dans son adresse au jury, le juge, s'appuyant lui aussi sur les témoignages des psychiatres, conclut à son tour à des circonstances atténuantes qui diminuent la gravité de l'offense et le degré de responsabilité de l'accusé. Il laisse alors clairement entendre qu'un verdict d'homicide involontaire serait le plus plausible.

À dix heures, le 13 janvier 1933, le jury rend un verdict d'homicide involontaire et recommande Gédéon Bernard à la clémence de la Cour. Il écope cinq années de réclusion criminelle.



Comme le veut la coutume, le président du tribunal coiffe un tricorne noir au moment de prononcer la sentence de mort.

Les deux autres procès: les faits saillants

Le matin même du jour prévu pour son exécution, Béatrice obtient un sursis: la Cour d'appel n'a pas encore statué sur son sort. Quelques semaines plus tard, à la fin d'avril 1933, le verdict tombe. Les juges du plus haut tribunal de la province ne sont pas tendres à l'endroit des méthodes employées par le détective Jargaille pour forcer sa prisonnière à signer une prétendue confession. De plus, la prévenue a été gardée trop longtemps dans les cellules de la Sûreté: «Le devoir des policiers était de traduire cette femme devant un juge le plus tôt possible et non pas de la détenir neuf jours durant...» La condamnée aura donc droit à un nouveau procès où la Couronne ne pourra pas présenter sa prétendue confession en preuve...



Au troisième et dernier procès de Béatrice, deux procureurs occupent pour la Couronne. Dalma Landry, de Sherbrooke, est l'un d'eux.

Ce procès s'ouvre six mois plus tard, à la mi-janvier 1934. Le juge Cousineau préside le tribunal, Wilfrid Lazure occupe encore pour la Couronne tandis que Césaire Gervais et Antoine Rivard se retrouvent encore aux côtés de l'accusée.

Le premier point fort du deuxième chapitre de cette affaire, c'est l'apparition à la barre des témoins de Gédéon Bernard, appelé par la poursuite. «Béatrice m'a demandé du poison pour le donner à son mari dont elle voulait se débarrasser (...) J'ai fait la bêtise de fournir du poison à ma soeur et je suis par sa faute au pénitencier pour cinq ans (...) Aujourd'hui, je libère ma conscience», déclare-t-il. Pourquoi lui en a-t-il donné? À demi-mots, le té-

moins laisse entendre qu'elle lui a laissé faire des «indécences»...

En contre-interrogatoire, maître Gervais insiste auprès du témoin: ne lui a-t-on pas fait des promesses de remise en liberté s'il consentait à parler? Celui-ci nie catégoriquement tout en admettant avoir passé plusieurs jours en compagnie de l'avocat de la Couronne...

Le deuxième coup de théâtre se produit quand la défense, pour contrer le témoignage accablant du médecin légiste Rosario Fontaine, fait déposer Israël Rabinovitch, un médecin attaché à l'Hôpital Général de Montréal et professeur à l'Université McGill.

L'éminent praticien contredit carrément le docteur Fontaine qui affirmait «avoir une certitude morale que Ludger Chapdelaine avait été empoisonné à l'arsenic». «Je ne pourrais pas avoir une telle certitude, je ne pourrais pas conclure à la mort par l'arsenic même avec les symptômes remarqués par le docteur Fontaine. On peut trouver de l'arsenic dans le corps humain bien plus que quatorze jours après son absorption. Or le docteur Fontaine a procédé à l'autopsie deux semaines après que le défunt est supposé en avoir ingurgité... S'il n'en a pas trouvé de traces sur le cadavre, c'est que Chapdelaine n'en avait pas ingurgité...»

De plus, le témoin rappelle qu'un empoisonnement par des aliments impropres à la consommation peut présenter des analogies à un empoisonnement à l'arsenic. «La cause de la mort peut être imputée à la ptomaine, une substance toxique qui provient de la décomposition des matières organiques comme la viande.» À ces mots, comme si on ne sait quelle émotion l'étouffait, Béatrice s'évanouit.

Le lendemain, la défense fait entendre un compagnon de détention de Gédéon qui lui aurait dit: «Le directeur de la prison a menacé de me garder

derrière les barreaux pour 25 ans encore si je ne rendais pas témoignage...»

Au dernier jour du procès, des centaines de curieux envahissent le Palais de justice de Sherbrooke. Quand on ouvre les portes de la salle d'audience, la foule se rue à l'intérieur. Des femmes reçoivent des contusions aux bras ou aux jambes en tentant de se frayer un chemin. La salle est pleine à craquer: des gens se tiennent autour même des banquettes des avocats, bloquant la vue à ceux assis dans la salle et qui doivent bientôt monter sur leurs sièges. De véritables grappes humaines sont accrochées aux larges fenêtres. Toutes les issues sont bloquées et des centaines de badauds font le pied de grue dans les corridors.

Les témoins de la défense ne sont pas parvenus à ébranler le jury. Pour la deuxième fois en un peu plus d'un an, l'accusée est reconnue coupable de meurtre. Les centaines de femmes qui remplissaient la salle d'audience poussent de longues exclamations mais Béatrice reste de glace. Elle esquisse même un triste sourire...

Césaire Gervais et Antoine Rivard ne se tiennent pas pour battus. Ils s'adressent de nouveau à la Cour d'appel. Cette fois, ils ont moins de



L'éminent docteur Israël Rabinovitch dépose à la décharge de Béatrice et contredit les affirmations du médecin légiste.

chance: le tribunal confirme le verdict de la première instance. Cependant, sur les cinq juges appelés à se prononcer, deux donnent raison aux procureurs de l'accusée. Ceux-ci s'acharment, ils se tournent vers la Cour suprême du Canada.

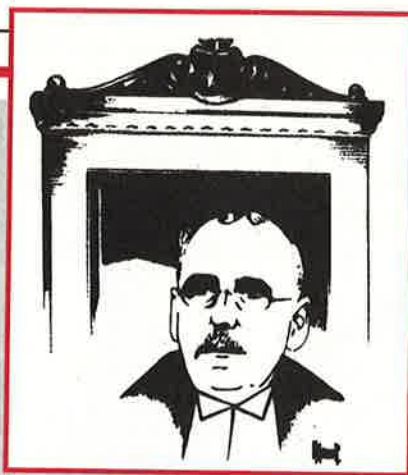
À la fin de novembre 1934, un nouveau procès est accordé à Béatrice: les juges de la plus haute instance au pays remettent en question les circonstances dans lesquelles a été rendu le témoignage de Gédéon et reprochent au juge Cousineau ses remarques sur ce témoignage de même que le contenu de son adresse aux jurés.

Le troisième procès de Béatrice Bernard Chapdelaine n'aura cependant pas lieu à Sherbrooke mais à Québec. Césaire Gervais demande un changement de venue: il sera impossible de trouver dans tous les Cantons de l'Est un seul juré qui ne s'est pas déjà fait une opinion sur cette célèbre affaire.

Le 14 janvier 1936, le troisième procès s'ouvre dans une salle archicomble. Les comptes rendus des journaux précisent que les femmes forment la majorité des spectateurs. Quelques minutes avant de prendre place au banc des accusés, dans un couloir du Palais de justice, Béatrice s'évanouit. Elle s'étiole depuis près de quatre ans derrière les barreaux d'une prison, la voilà maintenant au bout du parcours. Quelle que soit l'issue de ce procès, elle sera définitive. Rien de moins que sa vie est en jeu.

Les avocats Valmore Bienvenue et Dalma Landry ont remplacé le procureur Lazure, le juge Stein préside. Césaire Gervais, une fois de plus, représente l'accusée. Antoine Rivard est à nouveau à ses côtés.

Dans son exposé des faits au jury, Dalma Landry annonce que la Couronne soumettra une preuve médicale, une preuve de procuration de poison, une preuve des dires de la victime à l'hôpital et de l'attitude de l'accusée devant ces déclarations, une preuve d'aveu de l'accusée à sa belle-soeur, épouse de Gédéon, et une preuve de circonstances.



Le juge Adolphe Stein préside le troisième procès de Béatrice qui se tient au Palais de justice de Québec.

Le docteur Fontaine relate une fois de plus qu'il a fait trois autopsies sur le cadavre de la victime dans le but de trouver de l'arsenic dans les viscères mais qu'il n'y est pas arrivé. Mais, à la lumière des symptômes de la maladie de Ludger, il n'en demeure pas moins convaincu qu'il a été empoisonné.

Le docteur Rabinovitch témoigne à nouveau et se montre encore plus catégorique qu'au procès précédent. Si le médecin légiste n'a pas trouvé de traces d'arsenic sur le cadavre de la victime, c'est que celle-ci n'en avait pas absorbé. Césaire Gervais rappelle au jury que cette expertise est celle d'un savant non soumis aux servitudes de la fonction publique, comme l'est le docteur Fontaine. Pour bien montrer que ce n'est que l'aspect scientifique du débat qui l'intéresse, Rabinovitch déclare même: «Pendez l'accusée si vous voulez. Moi je vous dis que son mari n'est pas mort d'un empoisonnement à l'arsenic...»

La Couronne fait ensuite témoigner Gédéon qui a recouvré sa liberté depuis trois semaines. Il répète ses dires du précédent procès mais Césaire Gervais a une carte dans sa manche. Quand son tour est venu d'interroger le témoin, il produit une lettre que Gédéon lui a fait parvenir deux mois après son témoignage au procès précédent, lettre dans laquelle il écrit: «C'est moi qui vous écris pour vous dire que le témoignage que j'ai rendu contre ma soeur est faux...» La lettre est signée de sa main, trois codétenus ont aussi apposé leur signature à titre de témoins...

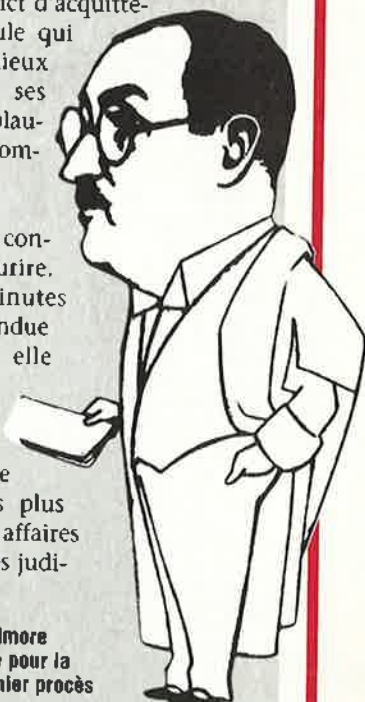
Gédéon est forcé de reconnaître qu'il a bel et bien écrit cette lettre mais il affirme l'avoir fait sous les pressions de sa famille et de ses compagnons de détention...

Le moment des plaidoyers venu, on se presse comme des sardines en boîte dans la salle d'audience. Antoine Rivard parle le premier tandis que Béatrice se tient la figure entre les mains. À un moment, il s'écrie: «C'est sans crainte, messieurs les jurés, que je vous remets entre les mains le sort de l'accusée que maître Gervais et moi défendons depuis quatre ans devant toutes les Cours du pays. Si, par malheur, l'accusée montait sur l'échafaud, par un matin ensoleillé du printemps qui va poindre bientôt, je me demanderais avec crainte si je n'ai pas oublié quelque argument. Et vous, que répondrez-vous à vos enfants qui vous demanderont peut-être "Papa, étais-tu certain qu'elle était coupable? Papa, étais-tu certain que Gédéon disait la vérité?"»

L'avocat de la Couronne prend ensuite la parole. Au moment le plus fort de son réquisitoire, Béatrice perd à nouveau connaissance. Le 3 février 1936, à 17h30, le jury se retire pour délibérer. Une demi-heure plus tard, il rend un verdict d'acquiescement. La foule qui emplit les lieux bondit sur ses pieds et applaudit à tout rompre.

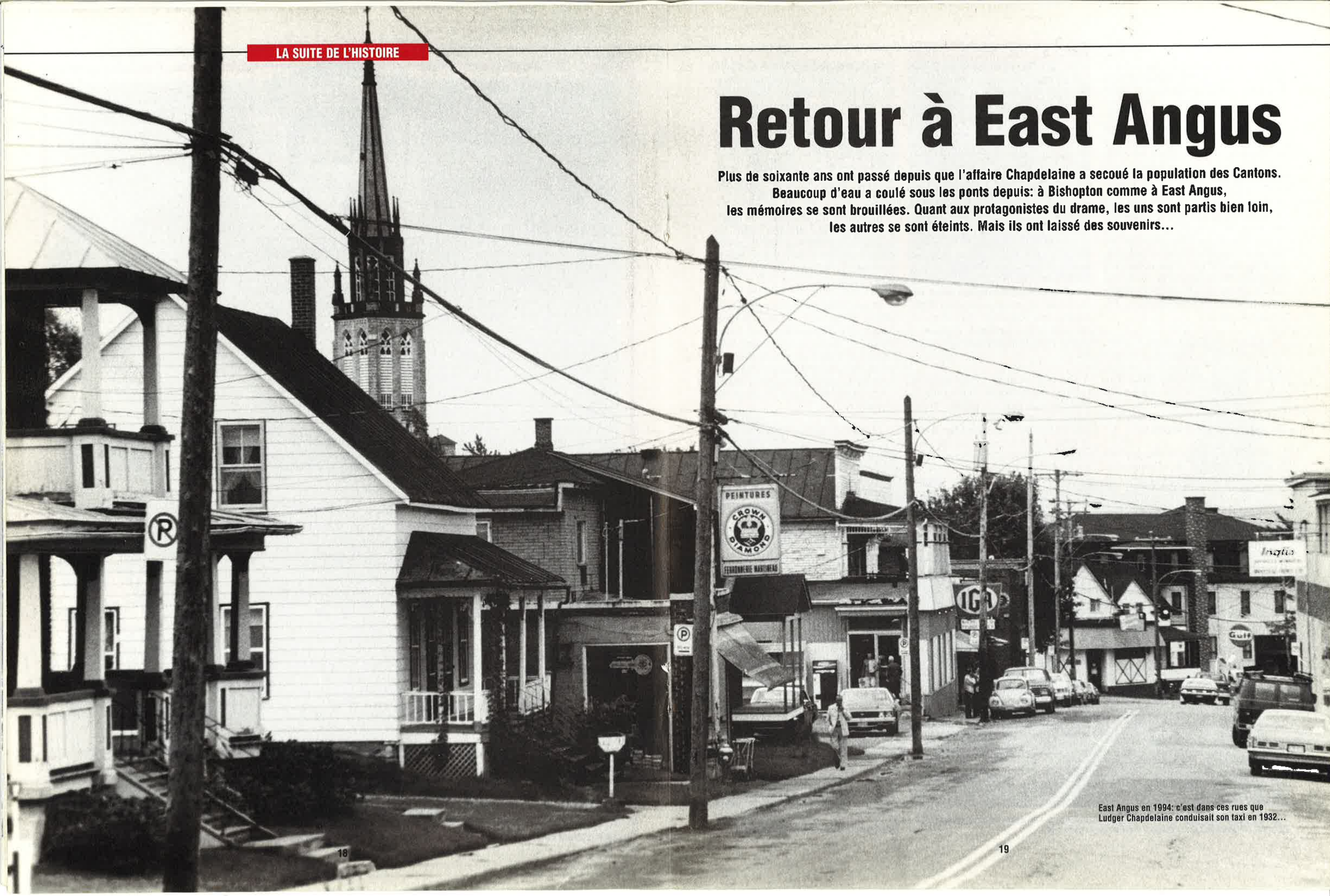
Béatrice se contente de sourire. Quelques minutes plus tard, rendue à la liberté, elle court féliciter ses défenseurs. Le rideau tombe sur l'une des plus mystérieuses affaires de nos annales judiciaires. ■

Le procureur Valmore Bienvenue plaide pour la Couronne au dernier procès de Béatrice.



Retour à East Angus

Plus de soixante ans ont passé depuis que l'affaire Chapdelaine a secoué la population des Cantons. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis: à Bishopton comme à East Angus, les mémoires se sont brouillées. Quant aux protagonistes du drame, les uns sont partis bien loin, les autres se sont éteints. Mais ils ont laissé des souvenirs...



East Angus en 1994: c'est dans ces rues que Ludger Chapdelaine conduisait son taxi en 1932...

LA SUITE DE L'HISTOIRE

Premier arrêt: Bishopton, à quelques kilomètres de Sherbrooke. Une amère déception attend le curieux. Tous les Bernard de l'époque du drame, les Béatrice, Gédéon, Alfred, Eugène, Anna et compagnie ont déserté le village voilà plus d'un demi-siècle. Personne ne se souvient d'eux à l'exception de Wilfrid Pomerleau qui vit maintenant à Stoke, à quelques kilomètres de là.

Sa mère, Éléonore Morin, a témoigné au procès. En autant qu'il se souvienne, elle avait été hospitalisée à la même époque que Ludger Chapdelaine et elle occupait la chambre voisine: «Ma mère ne le connaissait pas. Je pense qu'elle a été témoin de chicanes entre lui et son épouse lorsque cette dernière lui rendait visite. Il l'accusait de l'empoisonner et la chicane partait...»

Son oncle Wellie Pomerleau a épousé Anna, la soeur de Béatrice, deux ans après le procès: «Béatrice, je ne l'ai vue qu'une seule fois. Elle était venue chez nous. Mais après toute cette affaire, elle est déménagée à Montréal. On ne l'a jamais revue. J'ai su qu'elle était morte là-bas voilà une couple d'années.»

Alfred Bernard, qui a témoigné au procès à la décharge de sa soeur, s'est établi dans la région de Weedon, à une soixantaine de kilomètres de Sherbrooke: «Il a exploité une grosse ferme durant plusieurs années. Tout le monde le connaissait bien dans la région.»

À East Angus, le pays du clan Chapdelaine, les choses sont bien différentes qu'à Bishopton. Les Élie et compagnie n'ont pas bougé de là et l'affaire est restée gravée dans la mémoire de plusieurs. Réal Chapdelaine, le fils d'Élie, n'avait que quatre ans à l'époque du drame. Il ne se souvient évidemment pas de l'affaire mais il raconte en avoir passablement appris depuis: «Béatrice était ma marraine. Mais je ne l'ai jamais connue et chez moi, on ne parlait jamais de ça...»

C'est à l'adolescence que Réal Chapdelaine a commencé à poser des questions aux siens: «À l'école d'East Angus, j'étais pointé du doigt. J'ai pas mis de temps à comprendre qu'on savait des choses, sur mon compte ou celui de ma famille, que j'ignorais complètement. J'ai posé des questions à droite et à gauche et les langues ont fini par se délier.»

Son père n'a jamais voulu parler de l'affaire. «Évidemment, tout ce que je peux raconter, c'est du ouï-dire. J'en apprends encore aujourd'hui. Mais je me suis fait une idée tout de même. Si tout ce qu'on m'a dit est vrai, ma marraine était bel et bien coupable d'avoir assassiné mon oncle Ludger.» Un parfum de scandale flotte encore au-dessus de toute cette affaire: «Même que, paraît-il, Béatrice était enceinte lors de son dernier procès. Pourtant, elle venait de passer plus de trois ans en prison...»

Simone Tessier n'avait que sept ans à l'époque du drame mais elle se souvient de Ludger et de Béatrice Chapdelaine qui vivaient à deux maisons de la sienne: «Ça fait peut-être bien longtemps de ça, mais je me rappelle avoir souvent fait des commissions pour madame Béatrice. J'allais chercher des petites choses pour elle à l'épicerie et, à mon retour, je lui passais le sac par la fenêtre. Jamais elle ne m'avait laissé entrer chez elle.»

Béatrice était-elle secrète à ce point-là? «Je peux vous dire que c'était une femme bizarre. Elle ne se mêlait pas aux autres. Pourtant, à East Angus, tout le voisinage se fréquentait. Elle faisait bande à part...»

A-t-elle gardé un souvenir du drame? «J'étais chez moi, raconte Simone Tessier, quand l'ambulance est venue prendre le mari... Je n'ai jamais revu l'épouse de Ludger par la suite. Mais on suivait l'affaire dans le journal. Ma mère nous lisait tous les reportages là-dessus. C'est comme cela qu'on se tenait au courant...»

Le mari de Simone Tessier, Rolland Brousseau, n'avait que huit ans quand l'affaire Chapdelaine a éclaté: «Tout le monde en parlait mais je n'habitais pas le même quartier. Je ne connaissais donc pas Ludger et sa femme. Mais, bien sûr, c'était le sujet de toutes les conversations à la maison. Les journaux étaient pleins de cette affaire-là...»

Rolland Brousseau a été maire d'East Angus de 1960 à 1963, puis de 1983 à 1991. Cet homme sérieux, qui a rempli des fonctions officielles, a aussi été un enfant turbulent: «On était bien excités par cette affaire-là. Le soir, avec des «chums», j'allais lancer des pierres sur la galerie des Chapdelaine... Mais on a fini par comprendre que c'était sérieux, tout ça. Nous aussi, nos parents nous faisait un compte rendu quotidien des développements de l'affaire. Tout le monde suivait ça...»

Alice Bisson, qui a aujourd'hui 77 ans bien sonnés, avait donc 14 ans à l'époque. Elle se souvient avoir fréquenté la même école qu'une fille Chapdelaine qui était la nièce de Ludger. Quelque temps après le décès de celui-ci, sa compagne de classe racontait à tout venant que le pauvre homme avait été empoisonné en mangeant de la



Simone Tessier et son mari, Rolland Brousseau, se souviennent. Elle faisait des commissions pour Béatrice, lui avait huit ans à l'époque: «Tout le monde suivait ça...»

soupe: «Il ne faisait pas de doute dans sa famille que c'est sa femme qui l'avait empoisonné. L'affaire avait fait tout un brouhaha et à l'école comme à la maison, on ne parlait que de ça.»

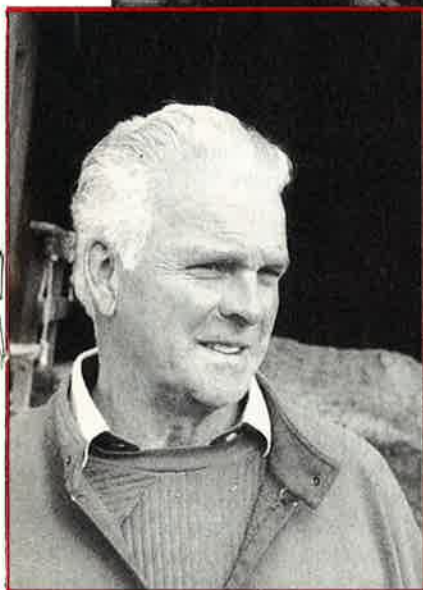
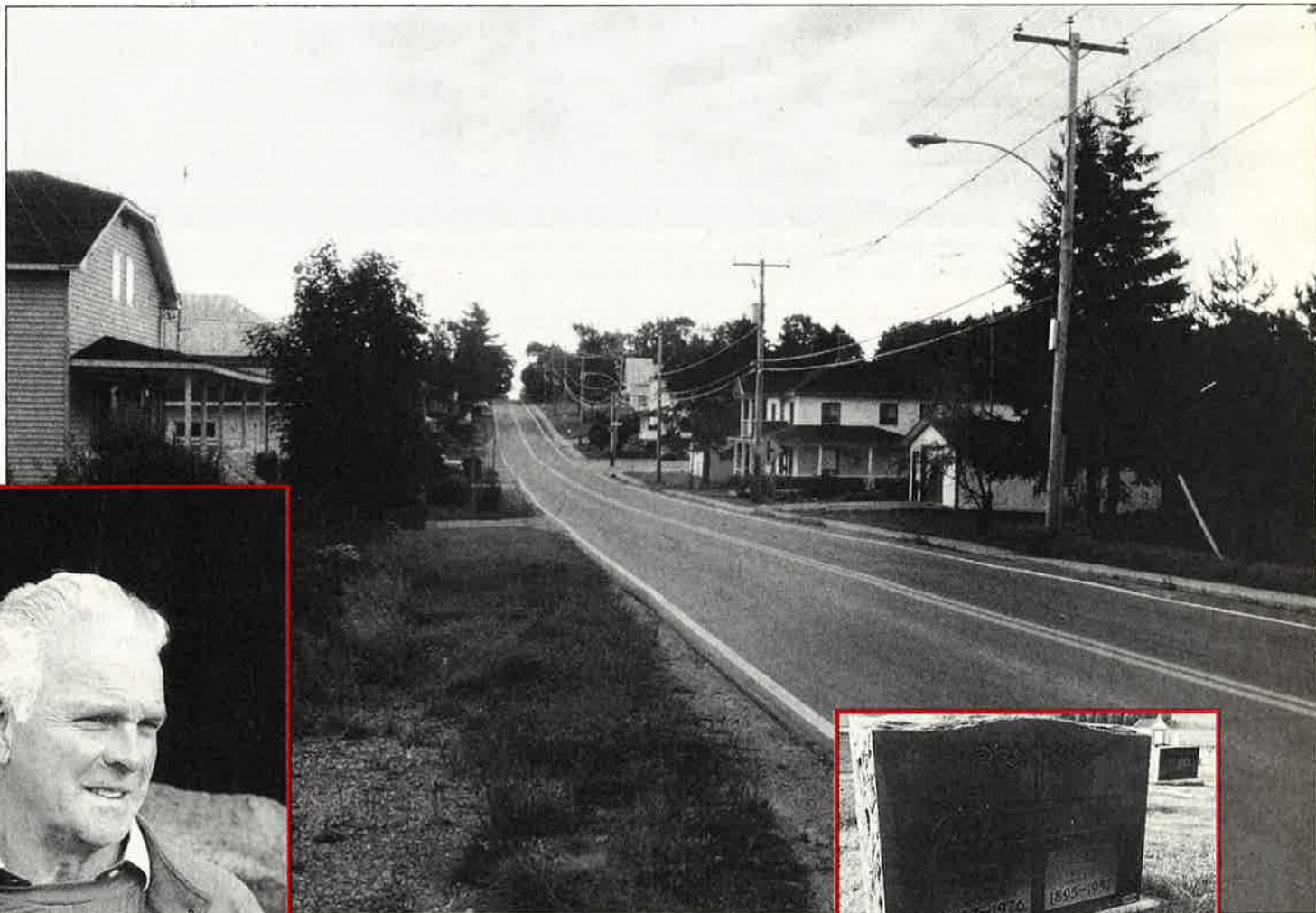
Notre dernier arrêt nous amène à Coaticook, chez Gisèle Chapdelaine Lazure, fille d'Élie Chapdelaine et nièce de Ludger. Cette ancienne institutrice d'East Angus et de Paquetville, en Estrie, a aujourd'hui 76 ans. S'étant trouvée veuve à 62 ans, elle s'est tournée vers l'écriture et en est à son sixième ouvrage. Tentée par l'autobiographie, elle a parfois raconté de ses souvenirs mais n'a jamais parlé du drame qui a secoué sa famille: «J'ai décidé, un jour, de ne garder que les bons souvenirs. Les mauvais, je les ai mis à la poubelle.»



Alice Bisson avait quatorze ans à l'époque du drame.

Elle se souvient très peu du drame: «À l'époque, j'avais douze ans. Je me souviens de la peine que j'ai eue. Ludger fréquentait la maison, je me rappelle très bien de ses traits, comme si c'était une photographie. Il passait chez nous, il s'asseyait de travers sur la même chaise de la cuisine, se croisait les bras et nous regardait jouer..»

Sa mort a dû créer toute une commotion? «Je suis allée aux funérailles puis à l'enterrement. Après, en autant que ma mémoire est fidèle, il n'en était jamais question à la maison. Les voisins un peu plus vieilles que moi séchaient des cours pour aller entendre la cause à Sherbrooke. Mon père refusait d'en parler. Pourquoi? Je n'ai aucune idée. Il devait sans doute avoir ses raisons.» ■



Réal Chapdelaine: «Béatrice était ma marraine...»

Bishopton: tous les Bernard ont déserté le village voilà un demi-siècle.



La stèle d'Élie Chapdelaine, décédé 21 ans après l'acquiescement de Béatrice en février 1936

Béatrice: coupable ou non?

Soixante ans après le drame, toute la lumière n'a pas été faite sur cette mystérieuse affaire Chapdelaine. Béatrice était-elle blanche comme neige? A-t-elle été à la fois victime de malheureuses circonstances, de l'entêtement des enquêteurs et de la haine de certains? En d'autres mots, peut-il y avoir de la fumée sans feu?



Béatrice Chapdelaine, le 1er février 1936, aux portes du Palais de justice de Québec: elle vient d'être acquittée. À sa gauche, Césaire Gervais. À sa droite, Antoine Rivard et Redmond D. Hayes qui a servi d'avocat conseil aux deux autres

«Elle ne méritait pas d'être reconnue coupable»

Sophie Bourque est une jeune criminaliste qui connaît bien les tenants et les aboutissants de l'affaire Chapdelaine: à titre d'avocat conseil des producteurs de la série télévisée des Grands Procès, elle a suivi de près la rédaction du scénario du téléfilm. Nous l'avons rencontrée dans ses bureaux de la Place d'Armes, à Montréal.

Quel sera, croyez-vous, le verdict que rendront les téléspectateurs après avoir vu le téléfilm?

Je crois que la grande majorité d'entre eux seront d'accord avec le verdict d'acquiescement. La Couronne n'est pas parvenue à prouver hors de tout doute que l'accusée était coupable. Il y a trop de magouille dans ce dossier-là, trop de protagonistes qui semblent agir

par vengeance, trop d'intrigues familiales, trop de querelles de clocher.

La preuve de la Couronne est trop peu objective, elle ne paraît pas assez fiable. Je crois que les gens vont comprendre cela.

Béatrice devait donc être acquittée?

Selon la preuve soumise par la Couronne, oui, clairement! Je ne dis pas qu'elle était innocente. Cela, c'est autre chose. Mais elle ne méritait pas d'être reconnue coupable du meurtre de son mari à partir des arguments apportés par la Couronne.

Mais ses aveux?

Ils sont le résultat d'une détention abusive et illégale. Tout détenu doit être traduit devant un juge de paix dans les 24 heures qui suivent son arrestation. À la suite de quoi, il est envoyé en prison: c'est la sécurité publique qui le prend en charge. Il n'est plus aux mains des policiers.

Ceci pour éviter justement qu'à la longue, au bout de je ne sais combien de

jours d'interrogatoire, il ne fasse des aveux sous la menace, sous des pressions ou en échange de promesses de toute sorte.

Il était illégal de garder Béatrice Chapdelaine une longue semaine aux quartiers généraux de la Police provinciale. C'est d'ailleurs un des motifs pour lesquels la Cour d'appel a ordonné la tenue d'un deuxième procès.

Un deuxième procès au terme duquel Béatrice a encore été reconnue coupable...

Ce deuxième verdict de culpabilité, j'ai de la difficulté à le comprendre. Il est vrai que nous n'avons pas toutes les données en main, peut-être est-il survenu un fait pencher les choses de ce côté, je ne sais pas. Cela m'apparaît bien nébuleux.

Ce qui a joué, peut-être, c'est le fait que ce procès avait encore lieu à Sherbrooke. Le troisième procès a eu lieu à Québec, loin du patelin où s'était joué le drame. Les jurés auraient alors eu plus de facilité à faire abstraction des qu'en-dira-t-on...

Que faut-il penser du témoignage du médecin légiste?

Le médecin légiste est un généraliste. Ce n'est pas un spécialiste qui peut traiter de questions pointues comme les effets du poison, son cheminement dans l'organisme, son élimination, etc. Aujourd'hui, dans une cause comme celle-là, les autorités demanderaient certainement l'avis d'un toxicologue, un spécialiste de la science des poisons. Et alors, on assisterait probablement à un débat entre les experts de la Couronne et ceux de la défense.



Me Sophie Bourque: «Béatrice Chapdelaine ne méritait pas d'être reconnue coupable...»

Au cours du troisième procès, la Couronne a fait exhumer le corps de Ludger Chapdelaine. La défense s'est opposée avec succès à ce que l'on produise en Cour les résultats de l'autopsie. Que penser de tout ça?

Il est probable que si la Couronne a voulu produire les résultats de cette dernière autopsie, c'est que les résultats étaient favorables à sa thèse. Mais là, il faut prendre garde. Cela ne signifie pas pour autant que ses résultats étaient valables. Par qui l'autopsie avait-elle été faite? Dans quelles conditions? On a trouvé de l'arsenic dans le cadavre? Un corps en putréfaction n'en produit-il pas une certaine quantité?

Aujourd'hui, il faudrait que la Couronne communique en temps utile cette nouvelle preuve à la défense pour que celle-ci ait le temps de réagir. Le juge s'est peut-être rendu aux arguments de la défense qui aurait très bien pu dire: «On nous prend par surprise. Nous n'avons pas été prévenus, etc. ».

«Non coupable, oui. Innocente? Qui sait...»

Mark Blandford, qui a signé la mise en scène du procès de Béatrice Chapdelaine, a aussi collaboré de près, à titre de script-éditeur, à la rédaction du scénario. Il a donc eu l'occasion d'examiner et de méditer cette histoire. Or il se trouve que ce réalisateur au métier sûr n'est pas qu'un homme d'action, c'est aussi un homme de réflexion: voyons ce qu'il a retenu de cette affaire pour le moine complexe.

Coupable ou non coupable. Peut-on sortir de ce dilemme?

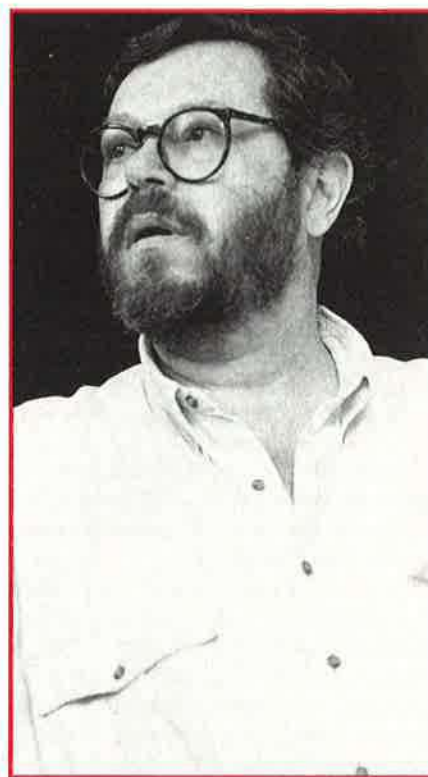
Attention! Il y avait trois possibilités dans cette affaire Chapdelaine. La première, c'est qu'elle n'était carrément pas coupable. La deuxième, qui n'a, à ma connaissance, jamais été évoquée, c'est celle de l'euthanasie. Il ressort de nombreux témoignages que Ludger Chapdelaine avait des problèmes de santé: maux de gorge chroniques, syphilis, etc. Tous les membres de la famille de Béatrice, qui sont venus témoigner que Ludger voulait en finir avec sa vie de souffrances, ont-ils tous menti? Il n'est pas impossible que Ludger ait demandé à sa femme de hâter sa fin. Or elle ne pouvait pas l'avouer puisque la législation considère cela comme un assassinat.

La dernière hypothèse, bien sûr, c'est qu'elle ait tout simplement voulu s'en débarrasser...

Si vous étiez forcé de rendre un verdict, quel serait-il?

Il serait nuancé, si la chose était possible. La preuve circonstancielle dans cette affaire était très lourde. Le médecin légiste jurait que le mari avait été empoisonné à l'arsenic. Il n'a vu que des symptômes, bien sûr, mais personne n'est venu dire, au cours du premier procès, qu'il aurait dû trouver des traces d'arsenic sur le cadavre du mari. Ce n'est qu'au deuxième procès que le savant docteur Rabinovitch est venu dire: Oh! Attention! l'arsenic laisse des traces longtemps après la mort d'un individu.

À partir du moment où l'on apprend ça, on devient moins sûr, il n'est même pas évident qu'il y a eu crime...



Mark Blandford: «On est forcé de pencher du côté du verdict rendu au troisième procès...»

Ce qui est frappant, c'est que dans le premier procès, la défense n'ait pas fait témoigner d'expert pour contredire celui de la Couronne. Peut-être les avocats de la veuve étaient-ils si sûrs de leur affaire qu'ils n'ont pas cru bon de le faire?

Il ne faut pas perdre de vue que cela se passait voilà soixante ans. Les techniques policières et la science médicale ont fait d'immenses progrès depuis. On comprend qu'il y ait eu procès à cette époque. Mais aujourd'hui, à la lumière de ce que l'on sait, à partir des comptes rendus des journaux et des transcriptions des trois procès intentés à Béatrice, on est forcé de pencher du côté du verdict rendu par les jurés au dernier des procès. Ils ont sans doute estimé que l'accusée avait droit au bénéfice du doute.

Ils l'ont déclarée non coupable...

Tout à fait. Leur verdict en était un d'acquittement. Les jurés n'innocentent pas un accusé, ils l'acquittent des accusations portées contre lui. Il y a là une nuance d'importance.

Dans ce cas-ci, ils n'ont pas trouvé Béatrice coupable au-delà d'un doute raisonnable. Était-elle vraiment innocente? Dieu seul le sait.

« On ne s'y retrouve plus... »

Le scénariste **Jacques Jacob** connaît bien l'affaire Chapdelaine. Et pour cause: il lui a fallu disséquer les volumineuses transcriptions des procès avant de passer à l'écriture de son texte. Fait intéressant, il se trouve que ce scénariste de carrière a jadis fait des études de droit...

Vous avez une connaissance intime de cette affaire. Si vous aviez à rendre un verdict, soixante ans après, quel serait-il?

Je me rangerais à l'avis du jury du troisième procès. Déjà, à l'enquête du coroner, on avait conclu à une mort naturelle. Ludger Chapdelaine est peut-être mort d'un empoisonnement quelconque mais on n'y avait pas décelé l'oeuvre d'une main criminelle.

Le docteur Fontaine n'était pas de cet avis-là...

Je me demande dans quelle mesure, sous les pressions de la famille du défunt, il ne s'est pas avancé un peu trop au début de toute cette affaire. Il a autopsié le corps du défunt, il n'a pas trouvé de traces de poison, mais il a décelé, affirme-t-il, les «symptômes» d'un empoisonnement à l'arsenic. Dès que la machine judiciaire s'est mise en branle, il ne pouvait pas revenir sur ses dires.

Et les aveux de Béatrice?

Ils sont pour le moins forcés. J'ai lu attentivement ce qu'elle et les policiers avaient à en dire devant le tribunal. Elle ne peut pas avoir inventé par le menu détail tout ce qu'elle raconte à propos des menaces et des promesses qu'on lui a faites tout au long de sa détention illégale d'une semaine et plus au quartier général de la Police provinciale.

Que faut-il penser de son frère Gédéon et du fait qu'il lui aurait procuré l'arsenic?

Tout d'abord, je m'étonne qu'une femme dégourdie comme Béatrice ait dû s'adresser à son frère pour mettre la main sur de l'arsenic. À cette époque-là, dans les campagnes, on en trouvait partout.

Quant à Gédéon, il ressort que c'est un paysan pas très malin qui se laisse

manoeuvrer par sa femme, sa famille ou les policiers. Pour se tirer du pétrin, il a fait de supposés aveux à la police. Il mettait ainsi le doigt dans un terrible engrenage. À la suite de cela, il a refusé de témoigner, puis, condamné à la prison, il a déposé contre sa soeur. À la suite de quoi, il a signé une lettre dans laquelle il affirmait que son témoignage était faux. Il est revenu sur cette déclaration-là et a encore témoigné contre sa soeur au troisième procès. On ne s'y retrouve plus. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à la fin, il avait perdu toute crédibilité...



Jacques Jacob: «Élie Chapdelaine faisait d'une pierre deux coups. Il se vengeait et il s'enrichissait.»

À quels motifs obéissait Élie Chapdelaine, le frère de l'accusé?

Il ressort clairement de tous ses témoignages que c'était un homme très rancunier. Il en voulait à sa belle-soeur depuis leur querelle de Shawinigan et il tenait là l'occasion de se venger.

De plus, il peut avoir agi par cupidité. En effet, si Béatrice était reconnue coupable, c'est la famille Chapdelaine qui obtenait la garde de l'enfant et touchait du même coup les assurances. On parle de 2 500 dollars mais à cette époque de crise économique, cela représentait un joli petit magot... Élie faisait ainsi d'une pierre deux coups: il se vengeait et s'enrichissait.

Il ne faut pas oublier que le clan des Bernard lui reprochait d'avoir ramené Ludger à East Angus, de lui avoir trouvé du travail comme chauffeur de taxi et de l'avoir ainsi mis en contact avec des femmes de mauvaise vie qui auraient refilé des maladies vénériennes à son frère...

Si vous aviez bénéficié de plus de temps pour raconter cette histoire, qu'auriez-vous ajouté au scénario?

Je me serais attardé davantage sur certains faits comme les maladies de Ludger antérieures à sa mort. Les fameuses maladies vénériennes, par exemple. On ne sait trop qui, de la femme ou du mari, a été infecté le premier. J'aurais aussi mis davantage l'accent sur cette espèce de guerre des clans qui opposait les Chapdelaine aux Bernard. Il aurait aussi été intéressant d'entendre davantage

certaines personnages fort colorés qui auraient rendu l'époque plus présente.

À mon sens, peut-être que si on avait pu approfondir certaines questions, l'innocence de Béatrice aurait paru moins évidente.

Mark Blandford, qui a travaillé avec vous au scénario, évoque l'hypothèse de l'euthanasie...

En effet, elle aurait très bien pu mettre fin aux jours de son mari à la demande de celui-ci. Mais un quatrième hypothèse est également plausible, c'est celle du suicide. Après tout, Ludger est mort d'une néphrite, d'une faillite des reins causée ou non par du poison. Ce type-là prenait des médicaments à la tonne. À la longue, ses reins ont dû s'en ressentir. Qu'est-ce qui nous dit qu'il n'a pas décidé d'en finir avec la souffrance? On pourrait tourner ces questions-là dans tous les sens des heures durant. Le mystère, au fond, demeure entier. La vérité, on ne la saura jamais. ■

Une histoire de querelles d'experts

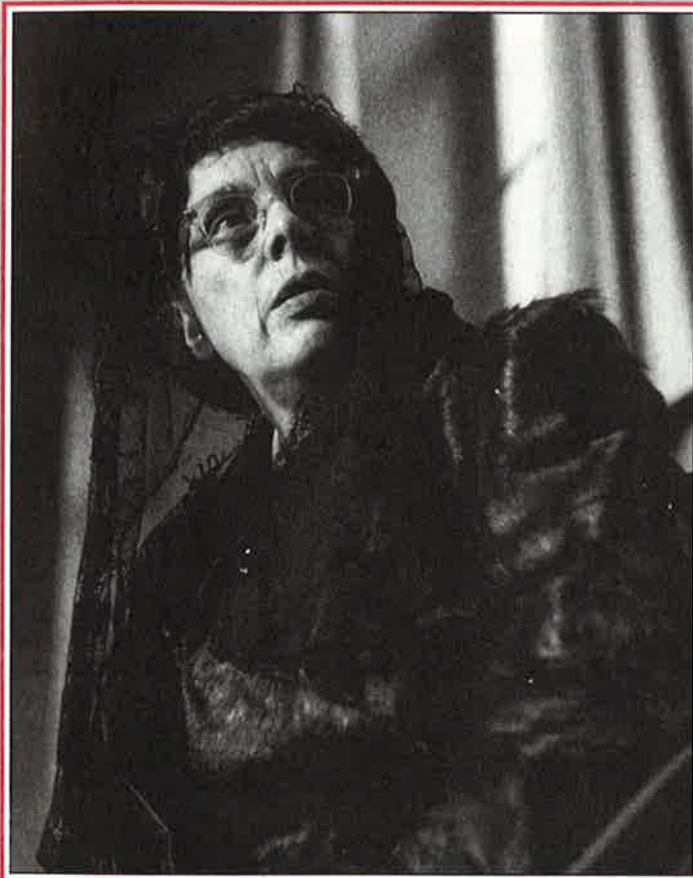
Un des aspects les plus troublants de l'affaire Chapdelaine, pour les profanes que nous sommes, c'est la divergence d'opinions qui oppose les docteurs Fontaine et Rabinovitch. Comment deux experts peuvent-ils en arriver à des conclusions aussi opposées?

Vingt après l'acquiescement de Béatrice, se déroule une des plus sensationnelles affaires de l'histoire judiciaire française que rapporte Alain Monestier dans son passionnant ouvrage, *Les grandes affaires criminelles*, paru aux éditions Bordas. Non seulement a-t-elle des points communs fort troublants avec la cause de la veuve Chapdelaine mais encore, elle met en garde contre les dangers de la rigueur supposée des hommes de science.

Le 15 octobre 1947, dans la petite ville de Loudun, en France, Léon Besnard meurt à la suite d'une crise d'urémie. Aussitôt, les rumeurs circulent à l'effet que sa femme Marie, avec la complicité de son domestique, l'aurait empoisonné à l'arsenic.

Augustine Pintou, la postière de l'endroit, confie un jour à un notable que le défunt lui a fait sur son lit de mort de troublantes révélations. Elle n'a aucune preuve de ses allégations mais on la croit sur parole. Le procureur de la République, à la suite de la réception d'une lettre de dénonciation, met la machine judiciaire en marche. Tout comme dans l'affaire Chapdelaine, ce sont des ragots et une lettre de dénonciation qui déclenchent le scandale.

Le 10 mai 1949, plus de 18 mois après sa mort, on exhume le corps de Léon Besnard. Le docteur Béraud, toxicologue de renommée mondiale, procède à l'autopsie et décele une quantité d'arsenic qu'il juge anormale. La veuve est inculpée d'empoisonnement sur la personne de son époux et emprisonnée.



Incroyable histoire que celle de Marie Besnard qui passionna l'opinion française douze ans durant.

La police pousse son enquête plus loin et va jusqu'à faire exhumer treize corps appartenant à la famille Besnard. Les résultats des autopsies, toutes pratiquées par le fameux Béraud, font la «une» de toute la presse française, c'est le scoop du siècle: ils contiennent tous une grande quantité d'arsenic! On tient la plus grande empoisonneuse de tous les temps...

Dès le début de l'instruction de l'affaire, les nombreux experts en toxicologie, de la défense et de la poursuite, confrontent les résultats de leurs analyses. Ils ne s'entendent pas... La pagaille règne: on met en question les méthodes d'investigation de l'autre, on échange même des insultes. Les observateurs en concluent que ces savants messieurs sont en train de jeter le discrédit sur leur science.

Le tribunal ne s'y retrouve pas. En attendant que les experts mettent fin à leurs disputes, le président du tribunal place l'accusée en liberté provisoire et demande à la police de pousser son enquête plus loin.

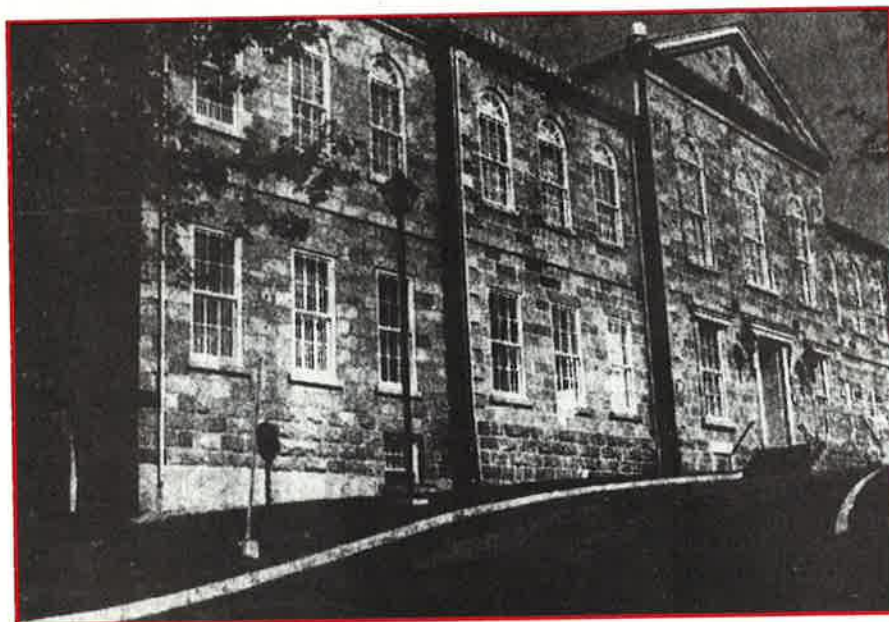
Le 12 mai 1954, après plus de cinq ans passés en prison, Marie Besnard revient dans sa petite ville de Loudun où tout le monde la croit coupable. En juillet 1961, douze ans après le début de l'affaire, les éminents experts en toxicologie rendent enfin leurs rapports. Les avis et les explications de chacun diffèrent encore.

Mais on a droit à une révélation de taille. On a découvert de l'arsenic sur toute l'étendue du cimetière! C'est qu'un jardinier faisait pousser des légumes entre les tombes en utilisant, pour améliorer la productivité de son exploitation, des engrais fortement chargés en arsenic... Le cimetière n'était qu'une grande nappe de poison dont les morts étaient imprégnés jusqu'aux os, qu'ils fassent ou non partie de la famille Besnard! Il avait fallu douze longues années de procédure pour établir enfin que l'accusée n'était pas une empoisonneuse. La morale de cette histoire: il est hasardeux d'accuser quiconque sur la seule foi des conclusions d'experts... ■

Poisons réels ou poisons de commérage?

Dans les cinq années qui précèdent puis les cinq autres qui suivent l'arrestation de Béatrice Chapdelaine, pas moins de trois autres Québécoises sont accusées d'avoir empoisonné leur mari.

C'est du jamais vu dans notre province et cela ne se reproduira pas. La plus célèbre de ces affaires se passe à Saint-Joseph...



C'est dans le vieux Palais de justice de Saint-Joseph, en Beauce, que se jouent le sort de Marie-Louise Cloutier et Achille Grondin.

Pas de pendaison en Beauce!

À l'automne 1938, moins de deux ans après l'acquiescement de la veuve Chapdelaine, nos journaux sont pleins des menaces de guerre qui pèsent sur la vieille Europe déchirée. Les honteux accords de Munich vont être incessamment signés mais en Beauce, il est bien plus question de Marie-Louise Cloutier que d'Adolf Hitler.

Le vieux palais de justice de Saint-Joseph, en briques rouges et grises, qui a cent ans tout juste, est bien achalandé en ce matin du 24 septembre alors que

s'ouvre le procès de «la Cloutier», accusée de l'empoisonnement de Vilmont Brochu, son premier mari, décédé à 48 ans dans leur village de Saint-Méthode d'Adstock, un tout petit bled perdu dans les montagnes.

Toutes les gazettes de la province couvrent l'événement. La partie ne sera pas facile pour la Couronne, représentée par le redoutable Noël Dorion, car la tradition, vieille comme la Beauce, veut qu'on ne condamne pas à mort dans le pays.

L'accusée se tient bien droite dans le box. Marie-Louise, à 40 ans, est une femme forte, intelligente et instruite: elle sait lire et écrire. Elle ne craint pas

pour autant travailler de ses mains. Sur la terre de Vilmont Brochu, dans le dixième rang, c'est elle qui épierrait, ramassait les abatis, labourait, semait, veillait aux patates et, bien sûr, tenait maison. Le maître des lieux était moins vaillant: la terre ne rapportait pas beaucoup, il faisait le taxi au village, comme Ludger Chapdelaine, et un peu de commerce. Des bricoles, mais suffisantes pour le tenir souvent et longtemps éloigné de la maison.

La Marie-Louise ne suffisait pas à la tâche, aussi, depuis une dizaine d'étés, Vilmont faisait-il venir son cousin Achille Grondin qui donnait un coup de main aux champs et à l'étable. On lui donnait le gîte et le couvert. Les temps



Marie-Louise Cloutier a quarante ans quand on prend cette photo d'elle dans les bureaux de la Police provinciale. Elle vient d'apprendre qu'elle sera accusée du meurtre de son premier mari, Vilmont Brochu.

étaient difficiles dans les campagnes québécoises, l'argent ne poussait pas dans les arbres mais enfin, le ménage tenait bon, il n'y avait pas d'autres bouches à nourrir, pas d'enfants dans la maison. On vivait pauvrement, mais on vivait.

C'est en l'an 1936 que la discorde s'est installée pour de bon dans le couple. Le Vilmont n'est pas un enfant de choeur, c'est un traîne-la-patte, mais pour la bagosse, il ne donne pas sa place. Il fait en plus sa propre bière... Le bouquet, c'est que cette année-là, il a sauté la clôture. Il n'en est certes pas à son premier péché, mais là, il a dépassé les limites de la décence. Écoutez voir: en pleine veillée, au village, chez les Cloutier, le beau Vilmont, pris de boisson, s'est vanté haut et fort d'être le seul coq du village à avoir mis la patte sur la veuve Roy. Devant tout le monde! Marie-Louise, qui n'est pas peu fière, en vraie Beauceronne qu'elle est, ne s'est pas gênée pour lui rabaisser le caquet. Là-dessus, Vilmont a lâché le morceau: elle, tant que le matou à Achille sera dans les parages, elle n'aura rien à reprocher à personne! Une scène de ménage devant tout Saint-Méthode! Marie-Louise est une femme de devoir, comme il y en a beaucoup au village, mais c'est aussi une femme qui s'occupe de ses seuls oignons, comme il y en a beaucoup moins... Ça va jaser dur à Saint-Méthode, elle n'est pas sans le savoir.

Et puis elle commence à en avoir pardessus la tête de la terre épuisée du dixième rang et du tire-au-flanc à Vilmont. Bientôt, sa décision est prise. Pendant les mois qui suivent, elle fait du beurre

et tous les profits qu'elle tire de sa vente, elle les met de côté. Jusqu'à ce qu'elle ait suffisamment de sous pour tirer sa révérence.

Un beau jour de février 1937, l'inévitable s'est produit. Vilmont rentre de Thetford Mines où il était parti depuis trois jours. Marie-Louise n'y est pas, ses quelques affaires non plus. Elle est partie à Magog, où elle s'est trouvé du travail dans une manufacture de coton. Voilà Vilmont Gros-Jean comme devant, seul au monde devant tout Saint-Méthode.

Sa première réaction en est une de colère. Le voilà donc chez son cousin Achille à qui il en a long à dire. Où est sa femme, où c'est qu'elle habite, là-bas? Achille ne le sait pas, il faut le croire. Qu'à cela ne tienne, Vilmont est dès le lendemain à Saint-Georges, chez l'avocat, qui rédige une mise en demeure par laquelle il est demandé à Achille



Achille Grondin sourit aux photographes qui l'attendent à la sortie du Palais de justice. On en est encore qu'au premier stade des procédures, le prévenu ne doute pas qu'il s'en tirera haut la main.

Grondin 250\$ en dommages et intérêts pour l'absence de sa femme.

Les jours passent, la colère de Vilmont est retombée, il ne lui reste que son chagrin. Il reçoit enfin une lettre de sa femme qui lui explique son geste et qui termine, non sans malice, en écrivant qu'elle voudrait bien être un petit oiseau pour entendre ce qui se dit au village, là même où Vilmont traîne

son âme en peine, où on le console comme on peut. Le voilà bien démuni, il pleure parfois comme un veau: il a bien perdu de son arrogance, il ne s'en remettra jamais, le Vilmont!

Au moins, il a maintenant une adresse. Marie-Louise ne travaille plus à la manufacture, elle est maintenant servante chez des bourgeois de Magog. Elle est allée voir une cartomancienne qui lui a prédit la mort accidentelle de son mari et son remariage avec un homme aux cheveux bruns. Achille est pourtant blond...

Elle reçoit une première lettre de Vilmont, qui la supplie de rentrer. Puis une autre, et encore une. Il lui a fallu les faire écrire, il se remue, le Vilmont. Pire, il a vendu une partie de son ménage pour pouvoir se rendre à Magog personnellement en personne. Il va s'y reprendre à trois fois avant que Marie-Louise ne cède. À deux conditions: il laisse tomber et les procédures contre Achille et sa terre maudite du dixième rang sur laquelle elle s'est échinée vingt ans durant.

Le couple va vivre au village, dans la maison de Cléophas Couture, qui leur coûtera trois dollars par mois. Vilmont va faire le taxi puis le commerce du linge usagé, Marie-Louise de la couture, de longues heures tous les jours, ce qui sera bien suffisant pour payer le manger. Et puis elle va aussi veiller au père Brochu, qui est impotent et exige des soins constants.

Ils sont au village depuis quelques mois quand, le 12 juillet 1937, Vilmont tombe malade. Il a toujours fait les choses à moitié mais là, on n'a pas de reproche à lui faire, il est malade comme un chien. Les boyaux lui brûlent, il vomit à rendre l'âme, la fièvre ne le lâche pas, les pieds et les mains lui enflent à vue d'oeil. Les médecins ont diagnostiqué une gastrite aiguë, il faut attendre que ça passe. Mais voilà, ça ne passe pas et le 16 août suivant, Vilmont Brochu pousse son dernier râle, la main dans celle de sa femme, à bout de forces, qui le soigne nuit et jour depuis plus d'un mois.

Les choses en seraient sans doute restées là si, moins de deux mois plus tard, Marie-Louise Cloutier n'avait poussé la provocation jusqu'à épouser le bel Achille Grondin. On peut en pren-

L'HISTOIRE SE RÉPÈTE



La maison de Vilmont Brochu et Marie-Louise Cloutier, dans le dixième rang de Saint-Méthode d'Adstock, tient toujours debout mais elle a été laissée à l'abandon.

dre, à Saint-Méthode, mais il ne faut pas exagérer! Les noces ont délié les langues, on se gêne de moins en moins pour dire qu'elle l'a empoisonné, le Vilmont. Quinze jours plus tard, la soeur du défunt est chez la police et y mène tout un train. On se rappellera que dans l'affaire Chapdelaine, c'est le frère du défunt qui avait fait des pieds et des mains pour que l'on rouvre le dossier...

Début novembre, le cadavre est exhumé puis autopsié. Le médecin légiste de Montréal est formel: Vilmont Brochu est mort des suites d'un empoisonnement à l'arsenic. Le docteur Rosario Fontaine, à qui les jurés n'ont pas donné raison dans la cause de Béatrice Chapdelaine, vient de sévir...

Marie-Louise ne s'en sortira pas. Une soixantaine de témoins de la poursuite vont défiler à la barre. C'est Achille qui a acheté le poison, c'est elle qui l'a administré.

Le défenseur de l'accusée va s'adresser sept heures durant aux jurés. Il y parle du mariage, de l'amour, de la faiblesse humaine et de la manifestation des passions. «Cette cause est née de la méfiance, de la calomnie et du jugement téméraire...»

Le procureur de la Couronne, un Québécois de la Grande-Allée, se méfie des liens de solidarité des Beaucerons: «Il ne faut pas faire appel aux sentiments mais juger suivant la preuve. Il ne faudrait pas que la société et tous les

gens qui ont suivi cette cause disent que chez vous, les sentiments ont remplacé le raisonnement. Cette femme est coupable de la mort de son mari et elle doit en subir les conséquences. Qu'on ne vienne pas apporter comme argument qu'il n'y a jamais eu de pendaison dans la Beauce!»

Le 8 octobre 1938, Marie-Louise Cloutier, qui est restée de marbre tout au long de cet interminable procès, est condamnée à mourir sur la potence. Pâle, livide, d'une voix blanche, elle clame son innocence.

Quelques semaines plus tard, ce sera au tour d'Achille Grondin de s'attirer les mêmes foudres.

Les Beaucerons, jamais à court d'un juste compromis, s'ils sont capables de condamner des leurs à la potence, ne croient pas qu'on doive forcément faire ça chez eux. Des pétitions circulent, on adresse de pressantes requêtes au gouvernement, on ne veut pas de pendus à Saint-Joseph, seraient-ils même du pays...

Marie-Louise Cloutier et Achille Grondin, frappés d'ostracisme, seront suppliciés en la prison de Bordeaux, à Montréal, le 23 février 1940. Au petit jour, ils se sont succédé sur le gibet à quinze minutes d'intervalle, chacun sachant rester digne jusqu'au dernier moment.

Le mot de la fin, il revient à Hélène-Andrée Bizier, dans sa savoureuse Petite histoire du crime au Québec: «Il restait, pour les pleurer, un enfant né derrière les barreaux...» ■

Le long cauchemar de la veuve Gallop

Amy Sprague, qui fit les manchettes de 1925 à 1927, eut plus de chance que Marie-Louise Cloutier. Tout comme Béatrice Chapdelaine, c'est dans le Palais de justice de Québec, au bout de nombreuses procédures, que son histoire prend fin.

L'histoire commence quand Amy quitte son Nouveau-Brunswick natal pour rejoindre son mari, Abraham «Abe» Gallop, à l'Isle-Maligne, au

Saguenay-Lac-Saint-Jean, en novembre 1924. Ils sont mariés depuis 18 ans, Abe, qui est aussi trappeur, s'est trouvé du travail à la Duke-Price, il reçoit sa femme dans une modeste maisonnette de trois pièces, dont deux chambres à coucher.

Six mois plus tard, en juin, le couple a deux pensionnaires, des confrères de travail du mari, Ford McNeil et Walter Simpson, qui a vingt ans tout juste.

C'est dans la nuit du 6 août suivant que Abe est pris d'un épouvantable mal de ventre. Walter Simpson court chercher le médecin que les symptômes n'alarment pas: il passera voir Abe plus tard. Quand il se pointe en début d'après-midi, il est déjà trop tard, le malade est passé de vie à trépas. Pour le docteur Robillard, la cause du décès ne fait pas de doute, Abe Gallop, 45 ans, est mort d'une indigestion aiguë.

Sa veuve fait aussitôt les démarches pour qu'il puisse être enterré dans son village natal de Spring Hill, au Nouveau-Brunswick. Elle ne sera pas seule du voyage, l'accompagnent là-bas le frère du défunt, le jeune Walter Simpson, sa soeur Kate et le mari de celle-ci.

Tout ce beau monde parti, l'affaire fait jaser à l'Isle-Maligne. La veuve a tenu des propos contradictoires sur les circonstances qui ont entouré la mort de son mari. Bien plus, on chuchote qu'elle a trouvé à se consoler bien vite dans les bras de Walter Simpson... Ne séjourne-t-elle d'ailleurs pas en sa compagnie chez la mère Simpson, à Pointe-Bleue?

La rumeur s'étend par toute la contrée et prend une telle ampleur que les autorités provinciales ordonnent l'exhumation du corps. Les organes vitaux sont ensuite acheminés au médecin légiste, le docteur Wilfrid Derome, à Montréal. Celui-ci est catégorique, Abraham Gallop est décédé des suites d'un empoisonnement à la strychnine. Tout comme dans les cas de Béatrice Chapdelaine et de Marie-Louise Cloutier, les commérages, fondés ou pas, sont à l'origine de l'affaire. La veuve est appréhendée le 9 octobre 1925.

Sept mois plus tard, le 10 juin 1926, on afflue de partout à Roberval pour assister au procès de l'heure. La femme Gallop est dans de bien mauvais draps... Il y a tout d'abord le fait qu'elle a elle-

même acheté la strychnine, soi-disant pour le compte de son mari qui s'en sert pour tuer les animaux à fourrure sans avoir à leur percer la peau. N'a-t-elle pas suggéré au défunt de souscrire à une assurance sur sa vie quelques semaines avant sa mort? N'a-t-elle pas également acheté une robe noire une couple de semaines avant le drame?

Le clou du procès, c'est cependant le témoignage de Walter Simpson, l'amant reconnu de l'accusée. Elle lui a plusieurs fois parlé de vie commune. Pire encore: «Elle m'a dit, "c'est moi qui ai empoisonné mon mari, parce que je ne l'aimais pas et que c'est toi que j'aime et je veux te marier"...» Le compte de l'accusée est bon, le 21 juin, elle est condamnée à monter sur l'échafaud le 15 octobre suivant. Amy Sprague, qui jusque là n'a pas un seul instant perdu contenance, s'écroule sans connaissance. On devra la porter hors de la salle du tribunal.

Ses défenseurs font appel de sa cause, arguant que le procès a été conduit de façon illégale. Les juges du plus haut tribunal de la province leur donnent raison, cassent le verdict et ordonnent la tenue d'un nouveau procès.

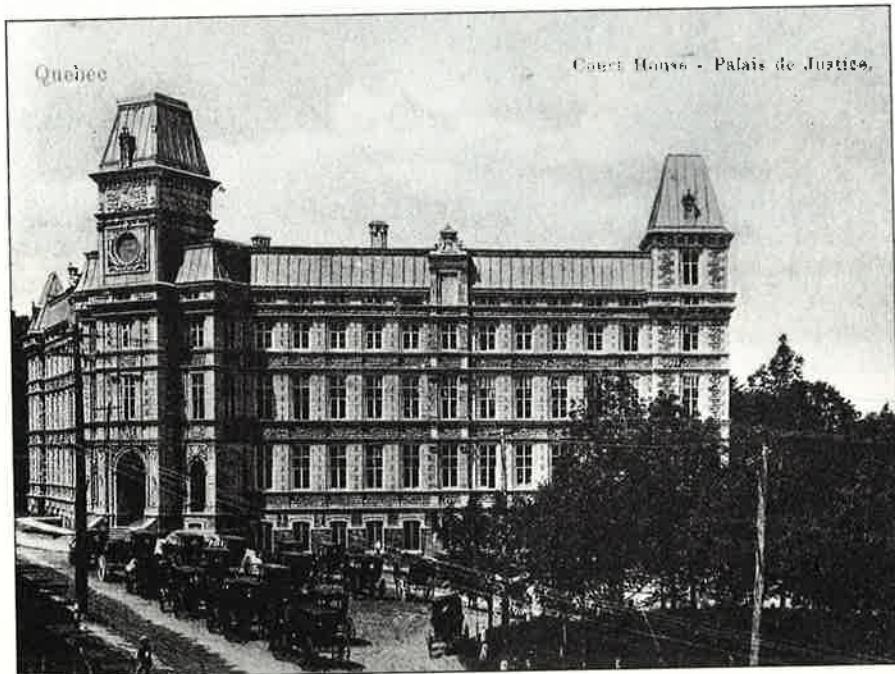
Le 6 juillet 1927, Amy Sprague se retrouve devant ses pairs. Huit jours plus tard, le procès finit en queue de poisson:

le jury ne peut se mettre d'accord, il faut tout recommencer!

Cette fois-ci, il sera impossible de constituer un jury impartial, le procès se tiendra à Québec, le 18 octobre suivant. Onze jours plus tard, les procédures tirent à leur fin quand le juge Aimé Marchand tombe subitement malade... On doit se reprendre!

Le 12 décembre suivant, plus de deux ans après son arrestation, Amy Gallop doit répondre une fois de plus du meurtre de son mari. Le temps a passé, les témoins à charge, y compris Walter Simpson, sont beaucoup moins catégoriques, la défense a eu tout le temps de fourbir ses armes. L'issue du procès ne fait pas beaucoup de doute dans l'esprit des nombreux journalistes qui couvrent les débats.

Le 24 décembre 1927, la veuve Gallop est acquittée. La Presse y était: «Le juge avait demandé au préalable de ne pas faire de manifestation dans la salle qui était remplie à sa capacité, mais à peine fut-il sorti qu'il y eut un tonnerre d'applaudissements et que l'on fit une ovation à madame Gallop... Le soir même, elle prenait le dîner au Château Frontenac en compagnie de quelques connaissances.» En juin 1926, on lui avait un peu trop vite passé la corde au cou... ■



Tout comme Béatrice Chapdelaine quelques années plus tard, le calvaire d'Amy Sprague Gallop commence dans son coin de pays pour se terminer dans le majestueux Palais de Justice de Québec.

Une histoire triste

Trois ans avant l'arrestation de Béatrice Chapdelaine, une affaire similaire avait fort mal tourné pour ses protagonistes. Le drame avait commencé au début de 1929 avec la mort à Montpellier, dans l'Outaouais, de Zéphyr Viau, un cultivateur âgé d'une soixantaine d'années. Le curé Polydore Major avait subodoré un complot. Viau, croyait-il, était bâti pour vivre centenaire et son épouse, de vingt ans sa cadette, avait fort mauvaise réputation...



Marie Viau



Louis Lefebvre

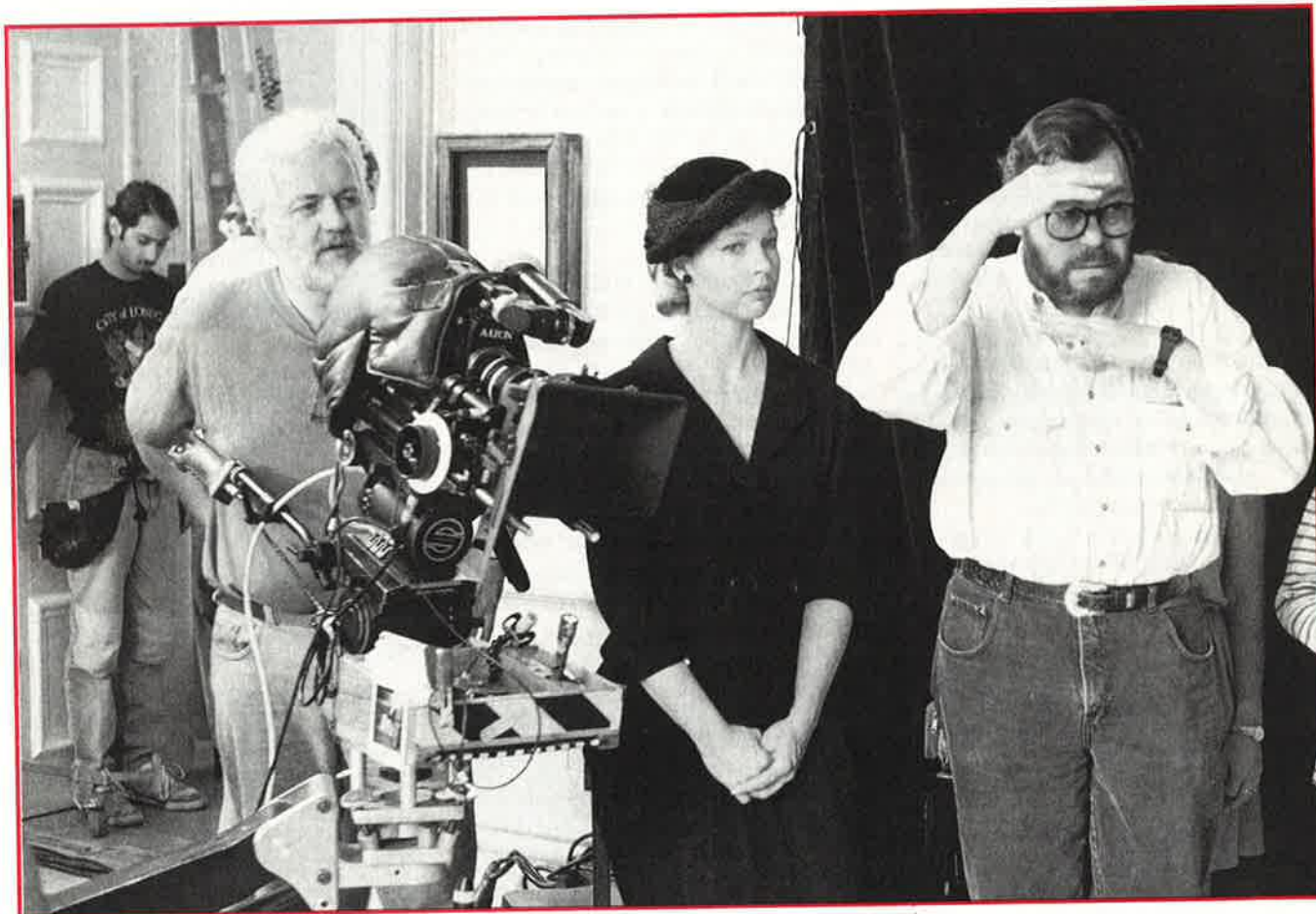
On s'était résigné à exhumer le cadavre. Le docteur Rosario Fontaine -encore lui- y va d'un diagnostic sans équivoque: le pauvre homme a succombé à un empoisonnement à la strychnine. «De quoi tuer six hommes», avait-il précisé. Marie Viau et son amant Philibert Lefebvre, 32 ans, un garçon de ferme, passent aux aveux en s'accusant mutuellement.

Jugés à la mi-juin 1929, ils sont reconnus coupables et condamnés à la pendaison. Une pétition comptant quelque 2 000 signatures ne fait pas fléchir le ministre de la Justice Ernest Lapointe. Les deux condamnés espèrent jusqu'au dernier moment voir leur peine commuée en emprisonnement à vie. Les autorités y vont d'un petit raffinement cruel à leur endroit: jusqu'à la toute fin, on les laisse dans l'ignorance totale du sort de l'autre...

Le 23 août 1929, dans l'enceinte de la prison de Hull, les deux amants sont pendus tour à tour. Aucun journaliste n'a assisté à l'exécution, une loi votée l'année précédente avait mis un terme à cette pratique. Parmi les quelques rares témoins de la scène se trouve le même détective Jargaille qui, trois ans plus tard, fera signer ses prétendus aveux à Béatrice Chapdelaine. Il est venu expressément de Montréal, bien qu'il n'ait pas participé à l'enquête. Décidément, le macabre ne lui répugne pas...

Souvenirs d'un tournage

L'affaire de la veuve Chapdelaine en laissera plus d'un intrigué. Quelle est la solution de ce mystère? Comment les artisans du téléfilm -metteur en scène, comédiens et producteurs - ont-ils abordé cette cause? Qu'en ont-ils retenu? Nous leur avons demandé de nous faire part de leurs réflexions.



Mark Blandford et Anette Garand en plein tournage: toute l'équipe s'entend pour dire qu'elle fera une inoubliable Béatrice.

À tout seigneur tout honneur: c'est **Mark Blandford**, le maître d'oeuvre incontesté de ce téléfilm, qu'il fallait d'abord sonder. Il a non seulement guidé Jacques Jacob dans la rédaction du scénario, il a ensuite mis ces mots en images. Ce réalisateur d'envergure n'en est pas à ses premières armes: les télévisions tant québécoise que canadienne lui doivent des oeuvres capitales. Qu'il suffise de nommer les séries *Duplessis et Empire*, de même que le fameux documentaire *Octobre*.

Vous avez tourné en 1993 les quatre premiers Grands Procès. Cette année, vous voilà à la barre de nouveaux épisodes. Quel défi aviez-vous à relever dans le tournage de cette cause-ci?

La difficulté d'un procès comme celui-là, pour les comédiens qui doivent entrer dans la peau de ses protagonistes, c'est que, pas plus que le téléspectateur ou que les scénaristes ou que le metteur en scène, ils ne connaissent le fond de

l'histoire. Cela rend leur travail fort difficile et nécessite une complicité de tous les instants entre le metteur en scène et les interprètes. Comment va-t-on jouer cette scène-là? Pourquoi y a-t-il cette indication au scénario? Pourquoi le personnage réagit-il ainsi? Quelles sont ses motivations? Il faut se consulter sans cesse. Cette situation nous oblige à un questionnement constant du matériel. En fait, il fallait conserver cette tension dramatique présente toute au long de cette affaire qui reste, après tout ce qui a été dit, mystérieuse, voire ténébreuse.

Vous n'avez donc pris parti ni pour l'innocence ni pour la culpabilité de l'accusée?

Ce que nous avons fait, les comédiens et moi, c'est de quand même retenir une hypothèse de travail que nous gardons secrète. On a analysé l'affaire de très près, on en a tiré certaines conclusions. Je mets cependant quiconque, qui a vu le téléfilm, au défi de trouver cette hypothèse-là...

Le personnage de Béatrice Chapdelaine, finalement, est im-pénétrable...

Nous nous sentions donc incapables de dire, en toute justice, si elle était coupable ou pas. Ce qui rendait d'autant plus grand le défi qu'avait à relever Annette Garand. À la fin de telle scène, nous nous demandions: «Sommes-nous en train de pencher un peu trop vers la culpabilité?» À la fin de telle autre: «Penchons-nous un peu trop vers l'innocence?»

Ce qu'il y a d'extraordinaire chez Annette, qui donne ici une très grande interprétation, c'est qu'elle parvient à rendre le personnage sympathique tout en maintenant son ambiguïté. Le spectateur ne peut jamais être sûr de rien en ce qui la concerne. L'équivoque subsiste tout au long du procès.

C'est cette dimension qui donne au tournage une épice tout à fait particulière. Le défi de ce tournage, c'était ça. Je suis absolument enchanté par la performance d'Annette.

Face à Béatrice, il y a Élie Chapdelaine...

Plus on approfondissait le texte, plus on trouvait le personnage d'Élie Chapdelaine trouble. Là aussi, sur le plateau, on a émis des hypothèses qui étaient parfois farfelues. Mais on a tenté de demeurer constants, de faire en sorte que le comédien ne juge pas son personnage. Michel Barrette ne juge pas Élie et il le joue très bien. On n'aurait pas pu, par exemple, rendre Élie Chapdelaine sympathique si on voulait rester fidèle à ce qui s'est vraiment dit au procès. Ce témoin-là se contredit, les journalistes le décrivent comme un individu fuyant qui ne vous regarde jamais dans les yeux, etc. Tout ça a été fort bien repris par Michel.

Et puis, il y a Gédéon...

Voilà un autre personnage très mystérieux! Quand ce témoin pour le moins obscur dit-il la vérité? Lorsque l'on s'apprêtait à tourner une scène avec Luc Guérin et Annette, on retombait dans notre questionnement. Était-elle coupable? Y avait-il eu des relations incestueuses entre eux? Sur le plateau, cela donnait lieu à des discussions absolument incroyables. Comment jouer cette scène? Comment dire cette phrase là? Annette, Luc et Michel sont de grands comédiens et je crois que le résultat que les téléspectateurs ont pu voir parle de lui-même.

**Mark Blandford:
«Annette parvient
à rendre Béatrice
sympathique tout
en maintenant
son ambiguïté.
Le spectateur ne
peut jamais être
sûr de rien...»**

L'affaire n'a donc pas été de tout repos...

Je reviens là-dessus: il est fort difficile pour des comédiens de jouer des personnages dont ils ne connaissent pas la vérité profonde. Cela semble facile à première vue mais c'est le contraire. Le comédien joue sur du sable mouvant.

Dans une pièce de théâtre, dans un scénario de film, en règle générale, le personnage peut être complexe, secret, mais on connaît ses motivations même inconscientes. Ici, ce n'était pas le cas.

Un procès comme celui-là représente un défi extraordinaire mais fort agréable à relever. C'est unique...

Annette Garand, en Béatrice Chapdelaine et Luc Guérin, en Gédéon Bernard, interprètent les premiers rôles dans le téléfilm de Mark Blandford. Nous leur avons demandé de nous livrer leurs impressions sur leurs personnages respectifs et sur cette fameuse affaire Chapdelaine. Quant aux producteurs Pierre Nadeau et Vincent Gabriele, ils nous font part de leurs réflexions sur ce projet des Grands procès qu'ils ont su mener à bon port.

Annette Garand, comment avez-vous abordé le personnage de la veuve Chapdelaine?

Nous ne disposions pas de documentation au sujet de Béatrice, nous ne savions que très peu de choses sur son compte. Le scénario est basé sur les transcriptions du procès et c'est à travers ce qu'il s'y est dit que l'on peut tenter de se faire une idée sur cette femme. On ne connaît pas toute sa vie et celle de sa famille. Les témoignages, au procès, se contredisent souvent. Nous étions donc dans le brouillard mais il fallait quand même tenter de cerner le personnage. Le défi, à mon sens, c'était de le jouer de façon à ce que, tout au long de la dramatique, le spectateur s'interroge sur sa culpabilité. Il ne fallait pas qu'elle ait l'air d'un Barbe bleue au féminin ni, non plus, d'une pauvre brebis apeurée.

Le fait d'en savoir si peu sur un personnage authentique peut aussi tourner à l'avantage de la comédienne appelée à le représenter. Quand on joue un personnage dont on connaît tout, on est tenté de faire tellement vrai que, au bout du compte, on ne fait que mimer des comportements. On n'interprète pas, on ne fait que le représenter. Chaque être humain a sa vérité. La vérité de Béatrice Chapdelaine, on ne la connaît pas. J'en ai choisi une, elle aurait peut-être été fort différente pour une autre interprète que moi...

Que pensez-vous de toute cette affaire?

Elle s'est déroulée à une époque lointaine fort différente de la nôtre. Les gens avaient une relation différente avec la justice ou ce qu'il est convenu d'appeler



Annette Garant à propos de son personnage: «Chaque être humain a sa vérité. Celle de Béatrice, on ne la connaît pas...»

le système judiciaire. Il existait une relation de pouvoir entre les gens du peuple et les représentants de la justice, et c'était d'autant plus vrai si on était femme.

Cela dit, Béatrice me semble avoir été une femme de tête qui ne se pliait pas nécessairement à toutes les conventions de son temps et de son milieu. Elle tenait à ne pas divulguer certains secrets de famille et elle m'a semblé avoir beaucoup de dignité.

Il ne faut pas oublier qu'elle a subi trois procès et a passé près de quatre ans en prison. Il fallait qu'elle soit une femme forte et d'attaque. Elle n'a pas plié l'échine comme son frère.

Le personnage vous a-t-il paru difficile d'approche?

J'ai tenté de le rendre avec simplicité afin que le téléspectateur n'essaie pas de percevoir la vérité des faits à travers Béatrice mais bien qu'il tente de percevoir sa vérité à elle. J'ai voulu que l'on tente de dépasser la simple anecdote

pour s'attarder à ce que mon personnage puisse avoir d'universel.

Dans le cas d'un téléroman, par exemple, on est intéressé à savoir qui aime qui, qui trompe qui avec qui, quel malheur guette tel autre personnage. Je voulais dépasser ce premier degré-là et ainsi provoquer une certaine réflexion chez le téléspectateur.

Je me suis fait une opinion au sujet de Béatrice Chapdelaine. Je ne la révélerai pas mais tout au long du tournage, je m'y suis tenue rigoureusement.

Béatrice Chapdelaine était innocente?

Je pense qu'elle était innocente de ce dont on l'avait accusée, c'est-à-dire d'avoir empoisonné son mari à l'arsenic. Le médecin légiste n'a pas trouvé de traces d'arsenic, il a seulement décelé des symptômes d'un tel empoisonnement. Aujourd'hui, cent ans après sa mort, on pense trouver de l'arsenic dans le corps de Napoléon... C'est donc dire

que si Ludger Chapdelaine en avait absorbé, on en aurait trouvé des traces sur son cadavre.

Je crois que Ludger est mort de sa belle mort. N'oublions pas que c'était un homme très malade. A-t-il vraiment tenté de se suicider comme l'a prétendu la famille de Béatrice? Qui sait? Elle l'a peut-être aidé à mettre fin à ses jours?

Le frère de Béatrice est muet comme une tombe au premier procès et au deuxième, il accuse sa soeur d'avoir eu des relations incestueuses avec lui pour qu'il lui procure du poison. Au troisième procès, l'avocat de la défense produit une lettre que Gédéon lui avait adressée dans laquelle il avouait que ses accusations étaient fausses. A-t-il inventé cette histoire? Les relations entre Béatrice et son frère Gédéon étaient certainement troubles. Qu'est-ce qui se passait au juste dans cette famille?

Il est certain que le couple Béatrice-Ludger avait une relation très particulière. Elle lui a fait croire qu'elle avait eu un enfant de lui et il y a toute l'affaire de la syphilis. On ne sait trop qui de l'un ou de l'autre a été infecté le premier.

Le mystère autour de cette affaire et de cette femme demeure entier. On n'en saura probablement jamais le fin mot. C'est bien regrettable...

Luc Guérin, comment avez-vous perçu Gédéon, le frère de Béatrice?

Un des intérêts de cette affaire, c'est que l'on n'est guère plus avancé quand le rideau tombe après trois procès et quatre ans de péripéties diverses. Gédéon m'a semblé un homme sensible et troublé. Et puis, c'est le grand perdant dans toute cette histoire, il a fait des années de prison.

Que faut-il penser de ses changements d'attitude?

Je crois qu'il était très impressionné par le décorum, par la majesté des lieux où siégeait le tribunal. Je crois aussi qu'il a été manipulé par les avocats. Il a suivi les instructions de l'avocat de sa soeur au premier procès et il s'est tu pour ensuite se parjurer, semble-t-il, au deuxième. Les avocats de sa soeur avaient



Luc Guérin: «Gédéon m'a semblé un homme sensible et troublé. Et puis, c'est le grand perdant dans toute cette histoire. Il a fait des années de prison...»

d'abord à coeur de sauver Béatrice, elle a eu un «meilleur service» que son frère...

Et les relations entre Béatrice et Gédéon?

À sa deuxième déposition, il parle avec beaucoup d'émotion des rapports entre lui et sa soeur et déclare qu'elle l'a amené à se procurer l'arsenic. On ne saura jamais s'ils ont été incestueux. Par la suite, dans une lettre à son avocat, il prétend que ce témoignage était faux. On ne s'y retrouve plus. Le mystère demeure entier...

Vous avez fait une découverte en cours de tournage?

Le monde est bien petit... Le procureur de la Couronne, dans les deux premiers procès, est un Lazure. C'est lui qui parvient à faire condamner Béatrice à deux reprises et c'est encore lui qui fait condamner Gédéon, mon personnage, à cinq ans d'emprisonnement. Or, ma compagne porte le même nom de famille. Nous avons découvert que ce Wilfrid Lazure, devenu juge par la suite, était son arrière-grand-père...

Pierre Nadeau, vous avez fait beaucoup de choses au cours de votre longue carrière. Et vous voilà intimement lié à ce projet des Grands Procès. Comment en êtes-vous arrivé là ?

Quand j'ai embrassé la carrière de journaliste, j'avais tout juste vingt ans. Mon père, Jean-Marie Nadeau, était avocat et son meilleur ami, Jean-Jacques Lefebvre, était archiviste en chef au Palais de justice de Montréal. Un jour, au détour d'une conversation, ils me disaient qu'il faudrait reconstituer certains procès à la télévision tellement ils offraient de possibilités au niveau dramatique. C'était la grande époque des téléthéâtres et ils s'évertuaient à me convaincre de former un projet en ce sens.

Mais j'étais débutant dans ce métier et j'entretenais à l'égard de mon père et de la génération qui me précédait l'attitude de contestation des gens de mon âge... Je leur ai alors répondu de me laisser gagner mes galons et de laisser faire le temps. Or, trente ans plus tard, Vincent Gabriele m'a proposé de m'associer à lui pour produire les Grands Procès! J'ai accepté avec le plus grand

plaisir. J'étais prêt à suivre le conseil de mon père... Il n'avait pas tort: les Grands procès ont connu un succès d'écoute et nous avons récolté notre large part de Prix Gémeaux au début du mois.

Vous voilà donc associé à Vincent Gabriele...

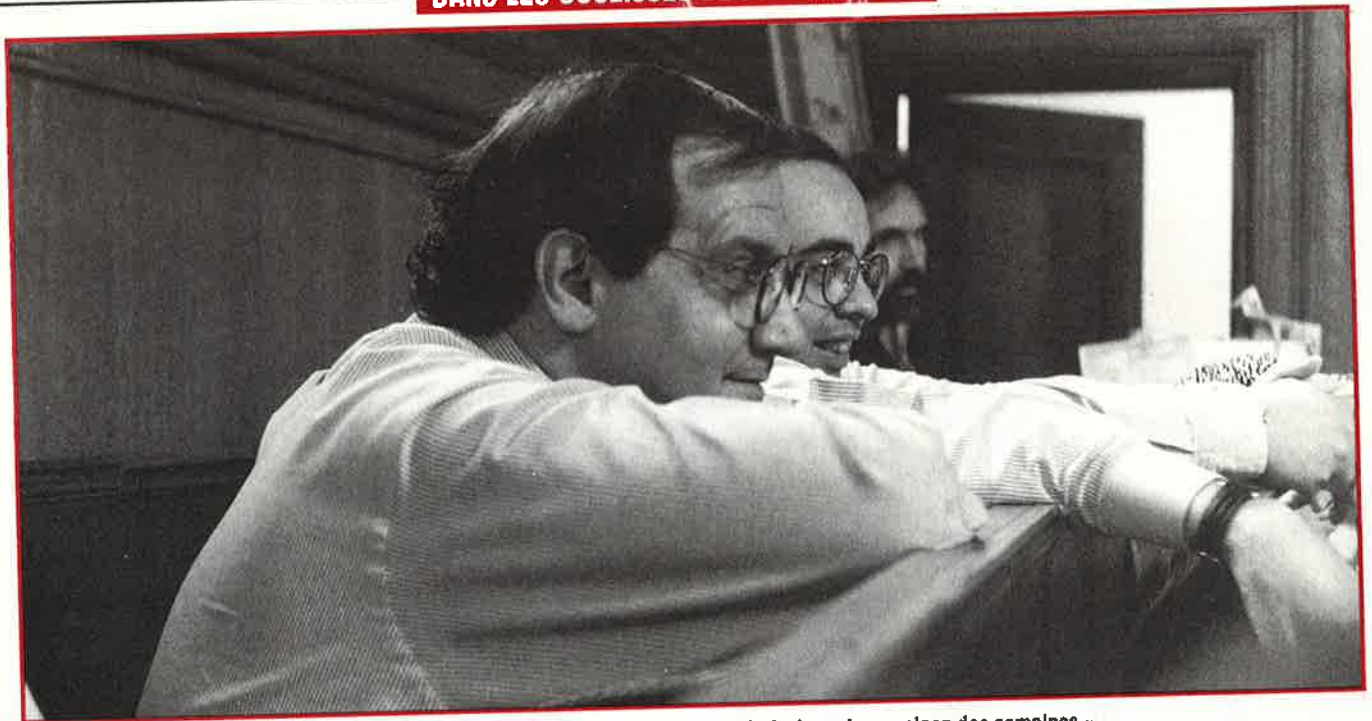
Nous formons une excellente équipe, nos connaissances se complètent. Vincent a une longue expérience des émissions dramatiques et moi, je viens du monde de l'information. On retrouve ces deux volets de nos champs de compétence dans Les Grands Procès: on y joue un drame mais aussi, il nous faut rapporter des faits.

Vous n'aviez jamais produit d'émissions dramatiques?

Je dirige depuis une douzaine d'années une maison qui a produit cent cinquante heures de télévision, mais il s'agit surtout d'émissions d'information. Je n'aurais probablement jamais touché aux dramatiques, n'eût été de Vincent. Et je puis vous dire que nous avons beaucoup de plaisir à travailler ensemble.



Pierre Nadeau: «Les Grands Procès ont connu un succès d'écoute et nous avons récolté notre large part de prix Gémeaux au début du mois.»



Vincent Gabriele: «On a qu'une heure d'antenne pour raconter un procès qui a duré plusieurs jours, sinon des semaines.»

Votre rôle de présentateur, dans les épisodes de cette année, n'a pas changé...

Non, sauf pour le procès de Jacques Mesrine qu'il nous a fallu présenter de façon un peu différente, étant donné sa complexité. Mon rôle a une importance un peu accrue.

Et Béatrice Chapdelaine, elle était innocente?

Annette Garand est tellement belle que j'aurais tendance à l'innocenter... Mais, pour être sérieux, je dois avouer que je ne sais toujours pas que penser de cette affaire. J'ai une opinion sur toutes les causes que nous avons traitées à l'exception de celle-ci. Je ne sais vraiment pas...

Vincent Gabriele, comment en êtes-vous venu à vous intéresser aux Grands Procès ?

Voilà un peu plus de trois ans, alors que j'étais associé à une maison de production montréalaise, j'avais acquis les droits de l'auteur du projet. L'idée m'avait paru des plus intéressante, j'avais la conviction qu'elle connaîtrait un grand succès. Mais ce genre de projet, à cause de son ampleur, ne se concrétise pas en 24 heures. J'ai mis fin à

mon association à cette maison et j'ai fondé Sovimage. J'ai aussitôt racheté les droits sur Les Grands procès car j'étais convaincu de pouvoir mener le projet à terme.

**Pierre Nadeau:
«Vincent et moi formons une excellente équipe, nos connaissances se complètent.»**

Vous avez, entre autres séries, produit les premiers épisodes de Scoop. En quoi les Grands Procès sont-ils différents?

Le défi des Grands Procès réside dans le fait qu'on tourne dans un lieu fermé. Il n'y a pas de scènes extérieures. Tout ce qu'on a pour se défendre, c'est le texte, le jeu des comédiens et la réalisation.

Contrairement à une série où l'on dispose de plusieurs épisodes pour camper les personnages et développer une histoire, ici, on n'a qu'une heure

d'antenne pour raconter un procès qui a duré plusieurs jours sinon des semaines. Il ne faut pas oublier qu'en temps réel, une heure d'antenne, à la télé, équivaut à quarante-cinq minutes puisqu'il y a les pauses publicitaires, les ouvertures de l'émission, les fermetures, etc. Le personnage de Claude Léveillé, dans Scoop, par exemple, a été développé au long de treize épisodes. Nous, pour chacun des procès, nous n'avons qu'un seul épisode pour situer les protagonistes. Le défi est vraiment de taille...

Le rôle du metteur en scène est capital...

Les Grands Procès doivent beaucoup à Mark Blandford. Avant de passer derrière la caméra, il participe à toutes les étapes de la scénarisation puisqu'il est aussi le script-éditeur de la série. Il s'assure donc que tous les procès aient un ton et une facture similaires. De plus, comme je l'ai dit tantôt, le succès de l'entreprise repose pour beaucoup sur le jeu des acteurs. Or, il se trouve que Mark est un grand directeur de comédiens.

L'année dernière, vous avez produit quatre Grands Procès, cette année, six. Est-ce qu'on peut compter sur une troisième saison?

Nous sommes déjà en pourparlers avec Télé-Métropole, les choses s'annoncent bien. On touche du bois... ■

À ne pas manquer

Le numéro **3** de la série
Les Grands Procès du Québec

LES GRANDS PROCÈS

D U Q U É B E C

3,50\$

L'affaire de la petite Aurore



Léa-Marie Cantin en Marie-Anne Houde

**Si vous
voulez
connaître
le vrai
visage de
la «marâtre»**

?

Marie-Anne Houde, la vraie

Coupable ou non coupable?

Marie-Anne Houde
serait-elle condamnée aujourd'hui?

La suite de l'histoire

Ce qu'ont vécu après coup
Marie-Anne, Téléphore et les enfants

Les dessous du drame

Tout n'a pas été dit au procès...

EN VENTE DÈS LE 8 NOVEMBRE

La semaine prochaine

Le numéro **2** de la série
Les Grands Procès du Québec

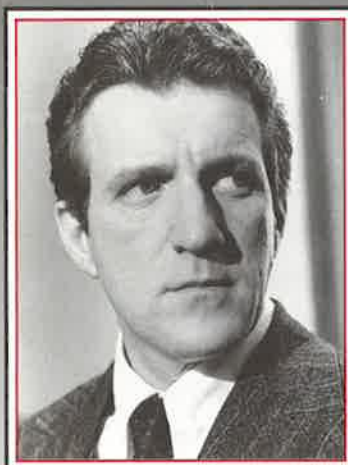
LES GRANDS PROCÈS

D U Q U É B E C

3-508

NO
2

L'affaire Beaudry



Roger Léger en Henry Bertrand



Henri Bertrand, le vrai

Coupable ou non coupable?

Les révélations d'un parent de l'accusé:
il aurait été l'amant de la veuve Beaudry!

Les dessous du drame

Tout n'a pas été dit au procès...

L'histoire se répète

Les meurtres impunis de
deux hommes d'affaires montréalais

Une cause d'East Angus pour lancer «Les grands procès»

□ L'affaire Chapdelaine prendra l'affiche au petit écran

Sherbrooke

Une cause judiciaire d'East Angus, l'affaire Chapdelaine, donnera le coup de départ de la série «Les grands procès» sur le réseau de TVA, le 25 octobre, une série devant présenter six causes judiciaires célèbres du Québec au cours des prochains mois.

L'affaire Chapdelaine avait retenu les manchettes de la région et du Québec durant plusieurs années

à cause de ses développements spectaculaires pour l'époque, d'autant

plus qu'il s'agissait à peu près d'une première cause du genre à être entendue au palais de justice de Sherbrooke.

Béatrice Bernard Chapdelaine avait été accusée d'avoir empoisonné à l'arsenic son époux, Ludger Chapdelaine, un

chauffeur de taxi d'East Angus.

Ce dernier était mort à l'hôpital, le 6 mars 1932, après deux semaines d'hospitalisation et non sans avoir fait certaines déclarations.

Textes, photos et recherches: Daniel Forgues

Deux fois,

Béatrice Bernard Chapdelaine a subi un procès à Sherbrooke et, à deux reprises, elle a été condamnée

à monter sur l'échafaud.

Mais, dans un troisième procès, en 1936 à Québec, elle était acquittée et enfin libérée.

«Cette cause nous intéressait particulièrement parce qu'elle s'est rendue jusqu'en cour supérieure du Canada, ce qui était très rare à l'époque», d'indiquer le chercheur Daniel Proulx en entrevue avec La Tribune, à Montréal.

De plus, explique-t-il, la cause Chapdelaine intéresse bien des gens du fait que les deux procureurs de la défense, dans le temps, étaient Mes

Césaire Gervais, le père du juge Paul Gervais de Sherbrooke, et Me Antoine Rivard, devenu ensuite ministre sous le règne de Duplessis, puis juge à la cour d'appel du Québec.

La série «Les grands procès» de TVA a présenté quatre causes célèbres l'an dernier et se propose d'en présenter six cette année.

Il y a quelques semaines à peine, cette série s'est mérité cinq prix Gémeaux lors de la soirée hommage de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision.

Ces prix sont ceux de Texte dramatique, Réalisation dramatique, Emission dramatique, Premier rôle féminin dramatique et Meilleure mise en scène.

Plusieurs vedettes incarneront les rôles des principaux acteurs de cette cause le 25 octobre.

Parmi elles, Michel Barrette, qui jouera le rôle d'Élie Chapdelaine, le frère de la victime.

Une affaire qui reste gravée dans la mémoire des gens

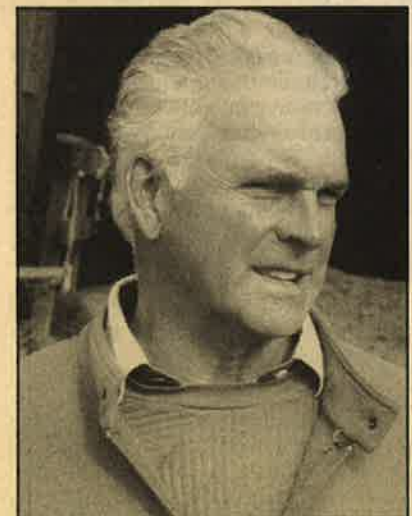
Sherbrooke

L'affaire Ludger Chapdelaine reste gravée dans la mémoire de certaines gens à East Angus et il suffit de faire un tour dans cette région pour s'en rendre compte.

Non seulement se souvient-on de cette cause, mais pour bien des gens, Béatrice Chapdelaine, née Bernard, a bel et bien empoisonné son époux Ludger Chapdelaine même si elle a été acquittée lors d'un troisième procès tenu six ans après cette affaire, en 1936.

À l'école

Alice Bisson, aujourd'hui âgée de 77 ans et demeurant toujours à East Angus, n'avait que 14 ans à l'époque et se souvient fort bien



Réal Chapdelaine

d'avoir fréquenté les mêmes classes que la fille adoptive de Ludger Chapdelaine.

Quelques jours après le décès de son père, «la fille est revenue au couvent, elle nous avait conté que, le midi avant que son père meure, sa mère avait préparé de la soupe et seul Ludger Chapdelaine avait eu le droit d'en manger», dit-elle.

«Maman avait préparé de la soupe et je n'avais pas eu le droit d'en prendre ce midi là», que la fille avait conté à ses consœurs de classe.

«L'affaire avait fait tout un brouhaha dans la ville, on ne parlait que de ça», dit Mme Bisson.

«Ma mère ne voulait pas qu'on répète ce que la fille nous avait dit», se souvient-elle encore de façon claire, même si elle a oublié le prénom de cette consœur qui, en fait, serait la fille adoptive de Ludger et



Alice Bisson

Béatrice.

Sa marraine!

Réal Chapdelaine de Westbury, lui, n'avait que quatre ans à l'époque.

Il ne se souvient évidemment pas de la cause, mais il en a appris pas mal au fil des années.

Pourquoi?

Béatrice Chapdelaine était sa marraine!

«Mais je ne l'ai jamais connue et, chez moi, on ne parlait jamais de ça», confie-t-il.

Une fois adolescent, Réal Chapdelaine se faisait pointer du doigt à l'école, à East Angus, et se demandait bien pourquoi.

Il a donc commencé à poser des questions à gauche et à droite.

Et il en a appris.

«Évidemment, c'est du oui-dire, mais je me suis fait une idée et, dans ma tête, si tout ce qu'on m'a dit est vrai, ma marraine était bel et bien coupable d'avoir tué mon oncle Ludger», commente-t-il.

C'est vers l'âge de 14 ou 15 ans qu'il a commencé à poser des questions.

Mais son père, Élie, le frère aîné de Ludger, n'a jamais voulu parler de l'affaire en famille.

Des courses pour Mme Chapdelaine

Simone Tessier n'avait que sept ans à l'époque.

Elle demeurait à deux maisons de Ludger et Béatrice.

«Ça fait peut-être bien des années, mais je me souviens très bien avoir fait des commissions pour Mme Chapdelaine», conte-t-elle.

«Mme Chapdelaine était une femme bizarre, elle ne se mêlait pas



Simone Tessier et son époux Roland Brousseau, ex-maire d'East Angus. En mortaise, la comédienne Annette Garand qui incarnera au petit écran la veuve Chapdelaine.

aux autres voisins qui, eux, se voyaient régulièrement», dit Mme Tessier mariée à Roland Brousseau, un ex-maire d'East Angus.

«J'allais chercher des petites choses à l'épicerie pour elle et quand je revenais, je lui passais le sac par la fenêtre, jamais elle ne m'avait laissée entrer dans sa maison», dit Mme Tessier.

Puis, après les événements, elle a cessé les petites courses.

«J'étais chez moi lorsque la morgue est venue chercher le corps de M. Chapdelaine».

Mme Tessier n'a jamais revu Mme Chapdelaine, sauf dans les journaux.

«On suivait l'affaire par les journaux et, à la maison, ma mère nous lisait les reportages là-dessus, c'est comme ça qu'on en apprenait», dit-elle.

Des roches chez les Chapdelaine

Son époux, Roland Brousseau, n'était âgé que de huit ans lorsque l'affaire a éclaté à East Angus.

«Tout le monde en parlait, moi je ne restais pas dans le même quartier et je ne les connaissais pas», dit-il.

Mais comme dans la plupart des familles du coin, on jasait de l'affaire à la maison, le soir, et on se fait aux journaux pour en appren-

dre. Les enfants n'étaient pas tenus à l'écart.

Roland Brousseau, maire d'East Angus de 1960 à 1963 et de 1983 à 1991, s'était mêlé de la cause comme bien des enfants à l'époque.

«Le soir, avec des chums, on allait lancer des roches sur la galerie des Chapdelaine», se souvient-il.

Mais plus tard, il a suivi la cause de façon plus sérieuse, toujours grâce aux parents qui lisaient les journaux.

«Les journaux ne parlaient que de ça et c'a été longtemps le sujet de conversation par excellence à East Angus», se rappelle-t-il.

La mère de Wilfrid Pomerleau a témoigné au procès

Sherbrooke

La chicane éclatait à l'hôpital, à Sherbrooke, lorsque Béatrice allait visiter Ludger peu de temps avant son décès.

Wilfrid Pomerleau, de Stoke, à quelques kilomètres de Sherbrooke, se souvient encore bien de Béatrice Bernard-Chapdelaine.

Et pour plusieurs raisons.

Le hasard a voulu que sa mère, Éléonore Morin Pomerleau, soit soignée au même hôpital que Lud-

ger Chapdelaine lorsque l'état de ce dernier a nécessité son hospitalisation.

«Moi, j'étais adolescent à l'époque», précise M. Pomerleau, 77 ans.

Mais, confie-t-il, sa mère lui a expliqué les choses comme elles étaient «parce qu'elle a dû témoigner au procès de Béatrice Chapdelaine à cause des choses qu'elle avait entendues et vues à l'hôpital».

«Si je me souviens bien, je pense que c'est arrivé l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Ma mère était hospitalisée dans la chambre faisant face à celle de Ludger Chapdelaine. Elle

ne le connaissait pas. Mais elle a été témoin des chicanes entre lui et son épouse lorsque cette dernière lui rendait visite. Il l'accusait de l'empoisonner et la chicane poignait», raconte-t-il.

Et c'est pour raconter ces scènes que la mère de M. Pomerleau a été appelée à témoigner au procès de Béatrice Chapdelaine.

Mais le hasard allait faire encore plus.

Wellie Pomerleau, le frère du père de Wilfrid, Honorius, allait épouser Anna Bernard, la soeur de Béatrice, après les fameux procès

ayant ébranlé tous les Cantons de l'Est.

Il se maria donc à Anna Bernard, la soeur de Béatrice.

Wilfrid Pomerleau se souvient donc de Béatrice qu'il a vue une seule fois chez lui, après les procès.

«Mais après tout ça, elle est démenagée à Montréal et on ne l'a jamais revue. J'ai su qu'elle était décédée à Montréal il y a quelques années, sans plus», dit-il.

Quant à Anna, elle est aussi décédée dans la région de Montréal, il y a environ deux ans.

Originaire de Bishopton, à une

cinquantaine de kilomètres de Sherbrooke, la famille de Béatrice Bernard Chapdelaine ne semble plus y avoir de racine.

Le seul Bernard qui y habite maintenant est Serge, un homme dans la quarantaine dont les origines sont beauceronnes.

Un des frères de Béatrice, Alfred, aurait exploité durant plusieurs années une ferme dans la région de Weedon, à une soixantaine de kilomètres de Sherbrooke.

«Il était bien connu, tout le monde le connaissait bien», de commenter M. Pomerleau.

Un mauvais souvenir pour Gisèle Chapdelaine Lazure

Sherbrooke

Dans les six livres qu'elle a écrits depuis l'âge de 62 ans, Gisèle Chapdelaine Lazure n'a jamais parlé de son oncle Ludger Chapdelaine et la raison en est fort simple.

«J'ai décidé, un jour, de ne garder que les bons souvenirs et de mettre les mauvais souvenirs à la poubelle, c'est comme ça que j'ai fait ma vie», dit cette dame de 76 ans demeurant maintenant à Coaticook après avoir enseigné à East Angus et Paquetteville en Estrie.

Gisèle Lazure, c'est la fille d'Élie Chapdelaine, le frère de Ludger.

Elle n'avait que 12 ans lorsque son oncle Ludger est décédé.

«Mais je m'en souviens très peu», dit-elle.

«Je me souviens de la peine que j'ai eue et qu'il a fallu oublier par la suite», confie-t-elle.

Comme son frère Réal, de Westbury, tout près d'East Angus, Gisèle Lazure se rappelle que son père évitait de parler de la cause à la maison.

«Pourquoi, on ne le sait pas, il devait avoir ses raisons», dit-elle.

Gisèle Lazure, qui habitait alors East Angus, ne s'est jamais rendue assister à l'un des procès de sa tante Béatrice, contrairement à bien des adolescentes Sherbrookoises qui, à l'époque, séchaient des cours afin d'assister à une partie de l'un ou l'autre des procès.

A peine se souvient-elle des funérailles et de l'enterrement à Bishopton.

Retraitée de l'enseignement, elle s'est retrouvée veuve à l'âge de 62 ans.

«Pour combattre ma solitude, je me suis mise à écrire», dit-elle.

Son premier livre, qu'elle n'a jamais publié parce qu'il concernait trop sa vie personnelle, s'intitulait «Clin d'oeil aux souvenirs».

Si le contenu était intime, il ne

faisait aucune mention de son oncle Ludger.

Elle en a soumis le manuscrit au Salon international du livre de Québec, en 1984, et a remporté un premier prix.

«Je ne l'ai pas publié parce que ça concernait trop ma vie person-

nelle, je ne voulais pas que tout le monde connaisse ma vie personnelle», dit-elle.

«L'affaire Chapdelaine, dit-elle, c'est un mauvais souvenir, je n'y pense plus depuis longtemps».

Quant à son oncle Ludger, elle en a peu de souvenir.

«Je n'ai jamais eu de photo de lui, mais je me souviens très bien de sa figure, comme si c'était une photographie; je me souviens de le voir à la maison, il s'assoit de travers sur la chaise, se croisait les bras et nous regardait», dit-elle.

Mais là s'arrêtent les souvenirs.



19 995\$* Pontiac
Trans Sport SE 1995

- Moteur 6 cylindres
- 7 sièges baquets indépendants
- Sac gonflable

- Freins antiblocage (ABS)
- Panneaux de carrosserie en polymère
- Climatiseur; poutrelles de sécurité latérales
- Radiocassette AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- et beaucoup plus!

Personne ne vous en offre autant!

GENERAL MOTORS
GARANTIE TOTAL
SANS FRAIS DE SAISIE FINANCIÈRE

Assistance
ROUTIÈRE

*Offre réservée aux particuliers et s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (745 \$) et taxes en sus. **Selon la première éventualité. Tous les véhicules neufs Pontiac 1995 sont couverts par la garantie GM Total. L'Assistance Routière est offerte sur les modèles Pontiac 1995. Durée: 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec.

PONTIAC
BUICK
GMC

GM

Vous transportez les Atomes de Saint-Pacôme?